

DE LA DISSIDENCE EN HISTOIRE CONTEMPORAINE_EN LIGNE

Annie LACROIX-RIZ, professeur à l'université Paris VII

Mise au point, 2007

Le travail qui suit a été requis en avril 1999 par Marie-Danielle Demélas-Bohy, éditrice d'un livre d'hommage à la grande historienne d'histoire sociale Rolande Trespé¹. Remis à l'automne, comme promis, il a été refusé en décembre 1999 sous la pression de Michelle Perrot, chargée de la préface du livre – et qui aurait refusé, comme elle me l'a téléphoniquement confirmé, de rédiger la préface au cas où mon article y aurait figuré. Initialement intitulé « Un aspect de la “crise de l'histoire” : la dictature des experts en pensée conforme », il a été complété en 2000 et, sur une référence chronologique, en 2002. Certains éléments en sont apparus dans un article sollicité en 2002 par Philippe Mesnard, puis dans un opuscule de 2004 sur l'histoire contemporaine². Depuis 2004, la censure universitaire n'a, sauf exception, pas faibli³; la liste des censeurs, y compris hors de l'université, s'est allongée; plusieurs dossiers présentés ci-dessous ont eu une suite, parfois publique (à Londres)⁴, le plus souvent non (à Paris), puisque la parole publique m'était refusée⁵. Je n'en dis rien, l'étude figurant dans son état initial – sauf modification de ponctuation.

Je remercie vivement les sociologues « critiques » qui rendent hommage à Christian de Montlibert, Professeur à l'université Marc-Bloch (Strasbourg), ennemi du *Savoir à vendre*⁶, d'avoir demandé à l'historienne que je suis de traiter du statut de la dissidence dans sa discipline. C'est grâce à eux que ce travail, personnel et précis, sort du néant auquel je le croyais définitivement voué. Que les lecteurs, collègues ou non, n'y voient pas les pleurnicheries d'une pestiférée, mais le descriptif et la critique toniques d'une situation dans laquelle ils reconnaîtront parfois la leur propre. Et qu'ils n'oublient pas que la pensée critique longtemps abattue relève la tête et que nous n'en sommes qu'aux débuts.

Mise au point, 21 novembre 2009

La première partie, intitulée « Des interdits de l'histoire de la collaboration », de l'étude « De la dissidence en histoire contemporaine » refusée en 1999 par Mme Michelle Perrot n'a pas trouvé accueil éditorial : elle formait un chapitre de l'ouvrage *Le raisonnement sociologique à l'ouvrage. Autour de Christian de Montlibert*, dirigé par Simon Borja et Jean-Yves Causer, dont la parution, prévue en 2008, est durablement bloquée. La seconde partie,

¹ Marie-Danielle Demélas, éd., *Militantisme et histoire, Mélanges en l'honneur de Rolande Trespé*, Presses Universitaires du Mirail, Paris, 2000, ouvrage auquel j'ai fourni à la demande expresse de Rolande, au moment du bouclage, un article, vu les circonstances, non original (défaut avoué, dont les motifs ne le furent point), « Le Vatican et les juifs de l'entre-deux-guerres au sauvetage-recyclage des criminels de guerre », p. 293-320 (« aveu » partiel, 293).

² « L'histoire commissionnée – un nouveau paradigme? », *Mouvements*, n° 21-22, mai-août 2002, p. 135-142, et *L'histoire contemporaine sous influence*, Pantin, Le temps des cerises, 2004.

³ Interdite du temps de Jean-Claude Allain, j'ai reparu dans la revue *guerres mondiales et conflits contemporains* désormais dirigée par Chantal Metzger.

⁴ Voir la critique méchante et parsemée d'erreurs factuelles que Robert Paxton a faite de mon ouvrage de 1999 *Industriels et banquiers* (présenté ci-dessous) dans la bible de la critique britannique, le *Times Literary Supplement* du 19 mai 2000, et ma réponse, publiée dans le n° du 23 juin suivant du *TLS*.

⁵ Je renonce à la liste, mais la revue *d'histoire moderne et contemporaine* (cf. *infra*), une des deux revues universitaires avec lesquelles je conservais un lien, a joué dans les assauts et les refus de réponse un rôle notable en 2000 et 2002, dont je détiens les pièces écrites (aperçu, *L'histoire contemporaine*).

⁶ *Savoir à vendre. L'enseignement supérieur et la recherche en danger*, Raisons d'agir, Paris, 2004; lire aussi « Universitaires à l'affût de parrains dans le privé, Et déjà une chaire L'Oréal au Collège de France ! », *Le Monde diplomatique*, mai 2006.

« Les manœuvres des cagots », précédée d'une introduction rédigée en septembre 2008, a été publiée dans la revue *Regards Sociologiques*, n° 36, « Production, diffusion et réception des sciences sociales », novembre 2008, p. 109-119. Je remercie Christian de Montlibert de m'avoir autorisée à diffuser le texte en ligne.

L'ensemble du texte initial ici disponible vient à l'appui d'une conférence faite le 7 novembre 2009 au séminaire d'histoire du matérialisme à l'université Paris-I dirigé par Jean Salem et collectivement animé par lui-même, Isabelle Garo, Stathis Kouvelakis et Jean-Numa Ducange : « Les tabous de l'historiographie dominante ». J'y ai présenté quelques exemples récents du rejet du débat académique ici décrit au tournant de la décennie précédente. Aujourd'hui, rien n'a changé dans la sphère académique, bien que l'aggravation de la crise, parvenue à son stade systémique, donne plus de substance à la conviction que la férule exclusive de l'antimarxisme touche à sa fin *historique* (la phase transitoire peut naturellement durer un certain nombre d'années).

Sur le rejet grandissant de la diversité académique dans la formation scientifique des enseignants, formation aujourd'hui menacée de mort par les décrets ministériels, question que je n'ai pas eu le temps d'aborder le 7 novembre, on peut se reporter aux articles (également sur mon site : <http://www.historiographie.info/menu.html>):

« Complément à la bibliographie de CAPES-agrégation 2003-2005 parue dans *Historiens et Géographes* n°383 », *La pensée*, n° 336, octobre-décembre 2003, p. 137-157;

« Penser et construire l'Europe. Remarques sur la bibliographie de la question d'histoire contemporaine 2007-2009 parue dans *Historiens et Géographes* n°399 », *La pensée*, n° 351, octobre-décembre 2007, p. 145-159; sur mon site, version complétée d'octobre 2008.

DE LA DISSIDENCE EN HISTOIRE CONTEMPORAINE [TEXTE INITIAL]

PRÉAMBULE : UNE ATMOSPHÈRE GÉNÉRALE IRRESPIRABLE

Le conformisme « libéral » qui s'est emparé en France, depuis les années 1980, de l'histoire contemporaine frappe les observateurs extérieurs. Il a alors envahi les manuels de l'enseignement secondaire, faisant succéder au scepticisme sur les vertus du « monde libre » défini à Washington le dithyrambe, et à la sympathie ou à l'intérêt pour le « monde soviétique » (à une certaine prudence de jugement, au pire) l'excommunication permanente. Ainsi l'historienne américaine Diana Pinto, examinant les nouvelles collections de manuels de la cuvée 1983, recensa-t-elle en 1985 dans « le nouveau regard des historiens » les signes « de cette volte-face intellectuelle » : la « conversion intellectuelle à l'antisoviétisme » et le ralliement « avec parfois un certain zèle de surenchère » au « pro-américanisme » se lisent dans les descriptifs tranchés de « l'empire du mal » soviétique et du havre de liberté ménagé depuis 1945 à l'Ouest européen par la « Pax americana »⁷.

L'eau a depuis abondamment coulé dans le même sens. L'équation entre communisme et nazisme est devenu objet d'étude universitaire, entre *Le passé d'une illusion* de François Furet et *Le Livre noir du communisme*, pavés à grand succès, dont le premier fait désormais figure de guide de l'historiographie française. La problématique d'une récente question de concours de recrutement des professeurs d'histoire (CAPES et agrégation, 2000 et 2001) – « La démocratie aux États-Unis et en Europe (1918-1989) » – a des allures de préparation des élites aux plus hautes fonctions administratives dans l'institution qui a recueilli l'héritage de l'École libre des sciences politiques d'avant-guerre. Loin des vulgaires archives et de l'humble travail de l'historien, on a l'impression de lire dans les manuels publiés à cet effet la

⁷. Diana Pinto, « L'Amérique dans les livres d'histoire et de géographie des classes terminales françaises », *Historiens et Géographes*, n° 303, mars 1985, p. 611-620, *passim*.

prose des *think-tanks* de la feuée fondation Saint-Simon qui s'est chargée de nous « moderniser » le cerveau avant de s'auto-dissoudre en 1999, estimant sa mission accomplie – c'est incontestable – et montrant un sens aigu de la conjoncture à venir – qui risque d'ébrécher le consensus mou : au-delà même de l'équation entre « extrêmes » – thème majeur de l'ère du « milieu » (*sic*)⁸ –, les historiens appelés à former les générations futures doivent assimiler que « la démocratie aux Etats-Unis et en Europe (1918-1989) » ou « démocratie occidentale » se définit par opposition « à l'autre système sous tutelle soviétique »; et, au cas où il n'auraient pas saisi la portée du choix de l'an de grâce 1989, qu'il « n'a de sens que dans la perspective de l'écroulement des “démocraties populaires” en Europe » (la « démocratie occidentale » se passe, quant à elle, d'un surplus de guillemets)⁹.

Le collègue concerné ne mérite pas l'opprobre plus qu'un autre, pas plus que l'éditeur : le premier inculque aux étudiants ce que les « fabricants » du sujet en attendent; que vendrait le second s'il ne situait pas ses publications dans la « ligne » du concours? L'agrégation et le CAPES empruntent donc la voie des « consignes [anonymes] de correction » de la session de juin 1997 du bac dont une collègue du secondaire m'a adressé copie : concernant le sujet « L'Europe de 1945 à 1957 », « on valorisera les candidats qui mettront l'accent sur l'émancipation de l'Europe de l'Ouest et sur la situation de dépendance de l'Europe de l'Est »¹⁰. On a franchi le stade des interprétations diverses pour en arriver aux ordres, sachant que nombre d'historiens qui fréquentent les archives de la période (j'en suis depuis près de trente ans) ne sont pas convaincus que « l'Europe de l'Ouest » se définisse par son « émancipation » vis à vis de son tuteur.

Bref, dans tous les domaines de la recherche historique, la pensée présumée au « centre » a triomphé contre les « extrêmes » indûment unis. Criminalisant la pensée « radicale » au sens où Marx l'entendait, elle fait peser une chape de plomb sur les chercheurs et sur leur recherche. Elle a établi la dictature du licite ou du congru, aussi sévère, au moins, dans les mains de ceux qui exorcisent leur passé « rouge » par la « chasse aux sorcières » baptisées « staliniennes » que chez ceux qui pensent à droite depuis l'âge de raison. Elle limite les hypothèses et bride les interprétations qui, en cas de sortie de la pensée juste, vouent leurs auteurs à la marginalisation, à l'exclusion et à leur corollaire, la non-acquisition ou la perte du « pouvoir » que Gérard Noiriel classe au troisième rang des « activités professionnelles » des universitaires, après celles de « savoir (production des connaissances de première main) » et « de mémoire (enseignement et écrits de vulgarisation) »: « l'administration de la recherche et de l'enseignement de l'histoire » et « les activités de jugement: jury de thèse, commissions de spécialistes, etc. »¹¹. Penser « radical » condamne aujourd'hui à une quasi « mort sociale », à la « mort civique » m'a récemment dit Anne Simonin, lors d'une conversation dans un centre d'archives.

Dans un hommage à Rolande Treppe, exemple de la pensée progressiste qui eut droit de cité dans la période qui a suivi la Deuxième Guerre mondiale – précisément à cause de ce qui s'était passé pendant l'Occupation –, j'ai décidé de ne pas traiter des relations internationales qui constituent depuis longtemps mon principal champ d'investigation. Cette initiative m'offre la liberté d'un exposé, impossible ailleurs, sur cette « chasse aux sorcières » que rien ne décourage. Or, je crois indispensable de décrire une conjoncture qui mine la vitalité de la recherche et frappe les chercheurs dans leur vie quotidienne, leur ôtant la liberté

⁸. On me pardonnera une référence télévisuelle, mais rien ne définit mieux la pensée conforme que le maniement de ce concept par « Les guignols de l'info » (Canal +).

⁹. Marc Nouschi, *La démocratie aux Etats-Unis et en Europe (1918-1989)*, Paris, Armand Colin, 1999, p. 7. Furet est cité huit fois, plus (sauf erreur de ma part) que tout autre historien français.

¹⁰. Copie du document, transmise par Michèle Guyot-Prenant par courrier du 6 décembre 1997.

¹¹. *Sur la “crise”*, « table ronde du 16 mars 1997 » sur l'ouvrage, *Le bulletin de la SHMC*, 1997/3 & 4, p. 79.

et jusqu'à l'identité. Elle incite de brillants jeunes chercheurs, encore pénétrés de l'esprit critique qu'ont maintenu intact nombre de collègues de l'enseignement secondaire indifférents aux « modes », à fuir l'université, à demeurer dans le secondaire ou à solliciter un poste en classe préparatoire (solution qui exclut souvent la recherche, mais qui incite, par obligation autant que par plaisir intellectuel, à l'érudition et à la permanente « remise à niveau »). Je connais au moins deux des victimes d'un dictateur clérical qui depuis une quarantaine d'années domine tout, du manuel d'histoire du secondaire à l'expertise radiodiffusée ou télévisée de science politique, briseur et faiseur de carrières que la retraite officielle, prise de longue date, n'a même pas neutralisé. Et que dire de tel(le) collègue arrêté(e) dans sa carrière par pures représailles ou placé(e), enfin nommé(e) professeur à la veille de la retraite, dans un poste l'excluant totalement du troisième « pouvoir » défini plus haut – hors d'une UFR d'histoire?

Bref, nous pourrions en France rédiger un gros « livre noir » des misères des « dissidents » intellectuels, et des renoncements idéologiques auxquels ont dû consentir – qu'ils en fussent conscients ou non – ceux qui ne voulaient pas devenir ou demeurer des parias. On arguera qu'il y a des marxistes acceptables et acceptés : assurément, depuis qu'ils ont cessé de l'être, l'ont fait savoir, discrètement ou pas, ou ont découvert la manière élégante de le rester : bref, ont délégué à nos experts en pensée juste le droit de décréter qui est « bon » ou « mauvais » marxiste. Faut-il donc l'octroyer à tel ancien communiste « de choc » et parent d'une Pasionaria qui exorcisa son passé révolutionnaire dans un organe de presse où on ne l'eût jamais imaginée rédactrice en son jeune âge, dictateur (dictatrice?) qui assura l'ascension, parfois au mépris des règles élémentaires de l'Alma Mater, de tout ce qui avait des comptes, réels ou imaginaires, à régler avec le communisme français et soviétique. Retraité mais encore fort actif – et assuré d'une postérité marchant dans ses traces –, il expliqua à une de mes amies au début des années 80 que mon doctorat ès-Lettres ne devait pas m'ouvrir la voie au poste de professeur : il convenait auparavant, et pour un certain temps, de « dresser le poil » du professeur du secondaire que j'étais dans un poste de maître de conférences; il exposa après mon élection à Toulouse qu'il était scandaleux d'élire professeur un membre du parti communiste (lui aussi d'ailleurs a ses bons communistes, suffisamment repentis ou distingués, comme il me l'a souvent fait observer). Pour s'assurer que je ne pusse quitter Toulouse – alors que ma famille avait dû rentrer à Paris, où se trouvaient par ailleurs tous les centres d'archives que je fréquentais -, il prit le téléphone pendant les longues années (huit) où je sollicitai vainement une mutation en région parisienne pour exposer à mes collègues éventuels les tares d'une candidate si « idéologique » et – pour faire bonne mesure – d'un caractère si abominable. Il me déclara en 1997, alors que je m'étonnais de mon éviction d'un énorme dossier de recherche de la revue *Historiens et Géographes* sur « la IV^e République » (à laquelle j'avais consacré entre autres une thèse d'État) associant une soixantaine de chercheurs français ¹², que j'étais trop « engagée » pour qu'on songeât à moi pour une initiative scientifique quelconque; et m'accusa d'avoir jeté honteusement l'opprobre sur les braves patrons français en faisant silence sur la responsabilité des nazis. Ces experts en pensée juste sont-ils les nouveaux directeurs de conscience auxquels il faut remettre son âme?

« Donnez-leur des signes », me conseilla quelque temps après mon arrivée (à la rentrée 1997) à l'université Paris 7 un collègue plein de bonne volonté, dans une discussion sur les motifs d'éviction de tel colloque. Seule la conjoncture générale, j'en suis convaincue, fera un jour vraiment bouger les choses, et rendra l'audace intellectuelle à ceux qui pensent qu'on ne saurait aujourd'hui « appeler un chat un chat » sans mettre sa carrière en grave péril. Mais il convient de commencer à « raconter » comment des tartuffes, cléricaux ou nous,

¹². « La IV^e République. Histoire, recherches et archives », en 3 parties, I, n° 357, avril-mai 1997, p. 97-346; II, n° 358, juillet-août 1997, p. 63-264; III, n° 361, mars-avril 1998, p. 142-404.

pourrissent la vie de leurs collègues : d'autres « pestiférés » se sentiront moins seuls, et j'y vois un moyen d'inciter à la résistance contre la marée du conformisme. Je ne crois pas indispensable d'attendre, pour informer et mettre en garde, que le verrou soit levé et que triomphe, avec la règle du droit à l'anticonformisme, la liberté sans risque de décrire l'étouffoir antérieur. Le descriptif précis ne peut être cependant être issu que de mon expérience et ne saurait engager que ma responsabilité : ma propre expérience ayant depuis environ vingt ans un caractère répétitif et fastidieux, je bornerai ici l'*interminable* dossier des censures et brimades à quelques affaires récentes, relatives à mes travaux sur la collaboration économique et sur le Vatican.

La première partie de ma communication sera constituée de ce qui aurait dû être l'introduction de mon ouvrage paru en octobre 1999, *Industriels et banquiers français sous l'Occupation : la collaboration économique avec le Reich et Vichy* (texte initial additionné de nombreuses précisions et de trois annexes). Je n'ai pu entamer la rédaction de ce livre sans avoir exposé au lecteur virtuel les obstacles auxquels se heurtait ma recherche en ce domaine comme dans d'autres, parmi lesquels l'étude des rapports entre Europe occidentale et États-Unis, de la « question allemande » ou du Vatican. « Mon » cas n'offre après tout qu'un exemple 1° de la « crise de l'histoire » qui tend à transformer l'histoire contemporaine en Institut d'études politiques bis, c'est à dire en champ de ruines (nous ne sommes pas et ne devons pas être la pâle copie de l'institut qui forme, en vue du « consensus » recherché entre dominants et dominés, une partie des « décideurs » administratifs et économiques français), 2° des aberrations auquel conduit le conformisme, mêlant la langue de bois et les fausses audaces intellectuelles, régnant depuis près de deux décennies dans une université où enseignement, administration et gestion se confondent : obstacle majeur à la poursuite de la recherche *stricto sensu* par les historiens confirmés, définitivement mués en « mandarins ».

J'ai renoncé à la publication de ce préambule dans le cadre du livre, pour ne pas exposer mon éditeur à la vindicte juridique et pour ne pas ajouter à des critiques certaines contre la violation des tabous du temps – ici l'usage du concept, devenu à la fois obscène et « ringard », de collaboration économique – celle d'avoir voulu « régler des comptes ». Il s'impose pourtant d'autant plus de « régler des comptes » *scientifiques* que le contentieux ne cesse de s'alourdir dans tous les dossiers « sensibles » – ils sont légion – de l'histoire contemporaine. La campagne cléricale contre le dernier livre de John Cornwell, publié en français en septembre 1999, *Le pape et Hitler*, titre d'ailleurs représentatif du manque de courage de nombre d'éditeurs - l'original désignant *Le pape d'Hitler (Hitler's Pope)* –, m'incite à traiter également des périls d'une recherche indépendante sur l'histoire du Vatican. L'assaut, frontal et général, grands *media* à l'appui, associe au dénigrement la disqualification systématique : M. Le Roy Ladurie, dans le supplément littéraire du *Figaro* du 16 septembre 1999, qualifia de « dernière victime de Hitler » et de « pape de la neutralité » l'un des « papes allemands » du XX^e siècle (qui en est riche) et profite de l'occasion pour « rapproche[r] » le « goulag » – qui définit l'affreux communisme qui le séduisit un temps naguère – de la Shoah. Pierre Chaunu, dans le *Figaro* du 17 septembre 1999, contesta à l'auteur jusqu'à la qualité d'historien, tout en inventant audit pape des brevets de bonne conduite résolument exclus par les archives. Étienne Fouilloux, dans *Le Monde* portant la même date, émit des doutes sur « la fiabilité de l'ensemble » en recourant à des astuces subalternes: l'auteur ne serait pas fiable parce qu'il définit l'Action catholique comme « une forme anémiée de rassemblement dominé par les clercs » – définition de Cornwell par ailleurs plutôt proche du contenu des impitoyables archives diplomatiques, etc. Ma liste est sans doute partielle. Tant de hargne surprend, face à un ouvrage modéré, presque muet sur la stratégie globale du Vatican, et qui atténue ses jugements moralisants sévères par un souci prudent de balancement : un marteau-pilon contre une mouche...

L'audacieux, non-catholique ou catholique « critique » – c'est le cas de cet auteur anglais, catholique, j'y insiste –, mobilise donc contre lui le catholicisme « institutionnel », voire le protestantisme (P. Chaunu s'exprime en son nom), qui prétend incarner à lui seul ce qu'il appelle l'histoire « religieuse ». Une cohorte lestée du poids allégué de sa science – science rognée et entachée par sa *dépendance* de fait ou de droit vis à vis de l'Église romaine –, ose contester le recours à des sources de seconde main, méthode qu'elle pratique elle-même couramment (parfois exclusivement). Elle brocarde les pseudo-« révélations » qui bousculent la vénération (pour les plus droitiers de ses représentants) ou le respect (pour les plus libéraux) qu'elle porte depuis des décennies à Pie XII. Si l'historien non labellisé propose une synthèse d'ouvrages antérieurs, il est accusé de ne débiter que des évidences archiconnues. Les censeurs qui invoquent cet argument oublient cependant qu'ils avaient négligé d'informer leurs lecteurs de l'existence de ces banalités. Si l'historien non pourvu de l'imprimatur a l'audace de s'appuyer sur des documents *originaux* qui achèvent de poser Eugenio Pacelli en pangermaniste, antisémite morbide et complice et protecteur des nazis depuis le tout début des années vingt, il fait l'objet d'une conspiration du silence ou de manœuvres aussi secrètes qu'efficaces. C'est ce qui advint à propos mon ouvrage *Le Vatican, l'Europe et le Reich de la Première Guerre mondiale à la Guerre froide (1914-1955)*. Des épisodes y afférents constituent la seconde partie de cette contribution : ils éclairent la tutelle des cagots sur une France déchristianisée, et l'atmosphère d'intimidation, de censure et d'autocensure qu'ils font régner jusque dans les associations d'historiens.

DES INTERDITS DE L'HISTOIRE DE LA COLLABORATION

A. LE CONCEPT DE COLLABORATION ÉCONOMIQUE EST-IL HISTORIQUEMENT LICITE?

(introduction, volontairement supprimée de l'édition, *d'Industriels et banquiers français sous l'Occupation : la collaboration économique avec le Reich et Vichy*)

Encore une histoire économique de l'Occupation, quelques années après la publication, entourée d'une forte publicité, du gros ouvrage de deux journalistes économiques, Renaud de Rochebrune et Jean-Claude Hazera, sur « les patrons sous l'Occupation »; et les quatre chapitres de Philippe Burrin sur l'économie dans « la France à l'heure allemande »¹³? Une de plus, alors que deux colloques, partiellement ou totalement consacrés à l'économie de l'Occupation, ont été tenus en mars 1999 à Paris et Besançon pour dresser le bilan d'études en net développement: respectivement « Occupation, collaboration, résistance », organisé par l'Institut historique allemand et le Centre d'étude d'histoire de la Défense, les 22-23 mars (dont une séance sur « l'économie française face à l'effort de guerre allemand »), et « L'Occupation, l'État français et les entreprises », du 24 au 26 mars 1999, initiative du Centre d'histoire contemporaine de l'université de Besançon¹⁴. Sujet à la mode ou « étrangement négligé par les historiens »?, comme le déplorait le journaliste du *Monde* Philippe Simonnot dans sa recension du premier livre le 13 octobre 1995? L'attitude des élites économiques pendant la Deuxième Guerre mondiale suscite en France l'intérêt voire la passion: en témoignent les articles de presse décrivant depuis trois ans (seulement) les agissements au bénéfice du Reich hitlérien en général, aux dépens des juifs en particulier, du capital industriel et bancaire suisse entre 1939 et 1945, terrain défriché ces quinze dernières

¹³. Renaud de Rochebrune et Jean-Claude Hazera, *Les patrons sous l'Occupation*, Paris, Odile Jacob, 1995; Philippe Burrin, *La France à l'heure allemande*, Paris, Seuil, 1995 (chap. 15 à 18).

¹⁴. « Occupation, collaboration, résistance », Institut historique allemand et Centre d'étude d'histoire de la Défense, 22-23 mars 1999, Paris, et « L'occupation, l'État français et les entreprises », 24-26 mars 1999, Besançon (« problématique » d'Olivier Dard et J.-C. Daumas et programme, *Bulletin du Centre d'histoire contemporaine* 19-20, Laboratoire des sciences historiques, Université de Franche-Comté, 1998, n° 2, p. 52-62).

années par les historiens suisses. Le sujet expose pourtant à la mise à l'index celui ou celle qui l'aborde du côté français, sur la base d'archives similaires. Pourquoi?

D'importantes modifications sont depuis la décennie 1980 intervenues dans le champ idéologique, qui ont voué le concept de « collaboration économique », objet d'un quasi consensus depuis la Libération, à un large rejet au profit d'autres qualifiés de « nouveaux ». L'impossibilité de gérer ce désaccord au sein des instances régulières de la recherche scientifique a contribué à l'existence de ce livre. Il est en effet né d'un intérêt de longue date pour l'Occupation, commun à nombre de chercheurs français, et de contingences révélatrices de la « “crise” de l'histoire » diagnostiquée par Gérard Noiriel. J'adhère à la règle, définie par Arlette Farge à une « table ronde » de mars 1997 sur cette « crise », de ne pas celer « aux lecteurs d'histoire [...] l'objet [...] jamais innocent [...] choisi par l'historien »¹⁵. La participation au débat historiographique m'est cependant désormais interdite, tant dans une tribune universitaire, revue ou colloque, que dans la presse.

J'ai adressé à la *Revue d'histoire moderne et contemporaine* le 8 décembre 1995 une critique des *Patrons sous l'Occupation*, qui traîna plusieurs années sans traitement, au motif, verbalement invoqué, de manque d'espace disponible. Elle fut soumise en juin 1998 au comité de lecture de la revue, qui se serait partagé sur son sort, et décida de le remettre à la décision ultérieure de deux « experts ». Mandatés en juillet 1998, ils la rejetèrent en octobre 1998, sans plus de notification écrite. Je soumetts plus loin cette recension au lecteur, qui jugera des excès allégués de sa sévérité pour les patrons et pour les auteurs de l'ouvrage (*annexe 1*). Les responsables des deux colloques cités plus haut n'ont pas jugé bon de me compter parmi leurs hôtes, ce qui est leur droit, bien que l'usage prévale officiellement d'aviser les « spécialistes » de l'existence d'un colloque qui concerne leur « spécialité ». Ayant appris en mai 1998 de l'université de Besançon, qui l'organisait, le projet du second (on m'a “invitée” au premier, à titre d'auditrice, quelques jours avant ses assises), j'ai cru pouvoir soumettre à son organisateur, le professeur François Marcot, des propositions de communication correspondant à plusieurs des six thèmes définis par ses organisateurs (1. Contraintes de l'Occupation et de la guerre; 2. États, élites et projets; 3. Gestionnaires et praticiens; 4. L'aryanisation; 5. Entreprises et branches; 6. Financement, profits, sanctions).

Un prestigieux comité scientifique exclusivement masculin (D. Barjot, S. Berstein, R. Frank, P. Fridenson, J.-C. Daumas, O. Dard, Y. Lequin, F. Marcot, M. Margairaz, J. Marseille, A. Plessis) avait, avec les enseignants concernés de Besançon, invité à ce colloque “international” une grosse trentaine de collègues (dont 31 Français), chiffre qui me semblait rendre normale ma présence; d'autant plus que d'autres avaient également été sollicités, avant de décliner l'invitation. Mon audace m'a valu la réponse dont le lecteur trouvera copie en *annexe 3*. Je n'ai pas davantage droit de cité dans la grande presse, qui s'est avec *Libération* ouverte contre mes travaux depuis le printemps 1997 à certains de mes collègues, puis fermée à ma demande de réponse à une mise en cause unanime.

Portant en germe une campagne – dénigrement, silence ou les deux – contre ce livre, cette attitude me contraint à présenter au lecteur les termes du conflit. Sonia Combe a décrit une politique frileuse de communication des archives, conduite avec l'aval d'universitaires aux compétences et à la sagesse reconnues¹⁶. Ce réquisitoire, appel à débat, l'a exposée à des attaques parfois injurieuses et à des silences surprenants, mais il a secondé l'évolution positive de ladite politique. Je souhaite pour ma part faire connaître les problèmes que créent aux chercheurs, après consultation aisée des fonds – je n'ai sauf aux Finances guère eu à me plaindre depuis les années 1970 de préparation de ma thèse d'État –, leur usage et leur interprétation, champ par excellence de la liberté intellectuelle. Laquelle est menacée par la

¹⁵. Gérard Noiriel, *Le bulletin de la SHMC*, 1997/3 & 4, p. 83 (ensemble, p. 72-99).

¹⁶. Sonia Combe, *Archives interdites*, Paris, Albin Michel, 1995, notamment p. 145-165.

propension de mon milieu professionnel, depuis une quinzaine d'années, à esquiver le débat en ostracisant ce qui ne pense pas et n'écrit pas comme il convient. Soucieuse d'éviter à mon éditeur un procès, je ne citerai de noms que lorsque je dispose des preuves (écrits ou interventions publiques) de ce que j'avance.

I. L'histoire d'un livre: de la censure...

C'est à l'occasion d'une recherche en vue d'un colloque sur les circonstances des nationalisations d'après-guerre ¹⁷ que j'ai bénéficié en 1983, comme d'autres chercheurs, d'une autorisation de consultation de fonds relatifs à l'épuration, la série F 12 des Archives nationales, de la commission nationale interprofessionnelle d'épuration (CNIE), portant sur l'industrie, le commerce et la banque. Ce fonds mêle des documents en majorité postérieurs à la Libération (interrogatoires, « mémoires en défense » des suspects ou inculpés, témoignages, favorables ou hostiles, à ces derniers, séances de la commission, etc.) et des documents de l'Occupation (conseils d'administration, notes, etc.). D'un intérêt inégal, il est dominé par les volumes relatifs aux grandes banques de dépôts et d'affaires. Dépassant le thème alors choisi – l'attitude de l'appareil d'État vis à vis des nationalisations –, j'ai dépouillé le fonds, redoutant, vu les conditions précaires de son ouverture (des autorisations nominales et révocables ¹⁸), de ne plus le revoir. Ce travail a été à l'origine d'une première étude sur la « collaboration économique », parue en 1986, « Les grandes banques françaises de la collaboration à l'épuration, 1940-1950 » ¹⁹. Il a été poursuivi sur la base de nouvelles sources, des fonds F1 a (Mission militaire de Liaison Administrative) et F7 (Police) des Archives nationales, et le vieil imprimé, peu exploité, de *La Délégation française auprès de la Commission allemande d'Armistice 1940-1941* de Wiesbaden. Il a abouti à des communications ou articles, d'histoire sociale – « Les relations sociales dans les entreprises » ²⁰ – et économique – « Les effets de la défaite de 1940 sur les élites économiques françaises : une étude de cas, bancaire et industriel, de la collaboration économique » ²¹.

Après de nouvelles recherches, la dernière étude est devenue un article volumineux (environ 300 000 signes), intitulé « Les élites françaises et la collaboration économique: la Banque, l'Industrie, Vichy et le Reich ». Il avait été rédigé dans un double souci: 1° exploiter d'importants fonds originaux, particulièrement riches sur les « sociétés mixtes » (à capitaux franco-allemands) chimiques (avec l'IG Farben) (il révélait notamment que la Société d'électrochimie et d'électrometallurgie des aciéries électriques d'Ugine avait, dans le cadre d'une telle association fabriqué du gaz mortel Zyklon B); 2° instaurer un débat qui m'était à la fois suggéré et refusé depuis le début des années 1990 par Henry Rousso, auto-érigé en juge des compétences sur la Deuxième Guerre mondiale. Entre philippique contre Sonia Combe, Docteur en histoire et conservateur à la BDIC de Nanterre, brocardée en mars 1995 comme « bibliothécaire » incompétente en matière historique dans la revue *L'Histoire*, et semonces journalistiques contre ceux qui ne partageaient pas ses vues sur les procès de Touvier puis de Papon, le directeur de l'Institut d'histoire du temps présent (IHTP) pourfendait mes vues tout en m'interdisant l'accès, sollicité plusieurs fois, à cet organisme héritier du comité de la Deuxième Guerre mondiale avec lequel j'avais autrefois travaillé. M. Rousso me taxa en 1990

¹⁷. Claire Andrieu, Lucette Le Van et Antoine Prost, *Les Nationalisations de la Libération*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1987.

¹⁸. Sonia Combe, *Archives*, notamment p. 145-165.

¹⁹. *Revue d'histoire de la deuxième guerre mondiale*, 1986, «I. La collaboration bancaire», n° 141, p. 3-44; « II. La non-épuration bancaire 1944-1950 », n° 142, p. 81-101.

²⁰. Denis Peschanski et Jean-Louis Robert, éd., *Les ouvriers en France pendant la Seconde Guerre mondiale*, colloque d'octobre 1992, Paris, CNRS-IHTP, *Les ouvriers*, p. 221-232.

²¹. Rainer Hudemann R. et Georges-Henri Soutou, éd., *Eliten in Deutschland und Frankreich um 19. und 20. Jahrhundert*, , Munich, Oldenburg Verlag, 1994, p. 179-198.

de marxisme primaire, avocate de la thèse d'un « État français [...] simple courroie de transmission du grand capital »²². Rapporteur général d'une séance d'octobre 1992 du colloque sur la classe ouvrière pendant l'Occupation, il opposa les excellentes communications sur le thème « politique sociale et rapports sociaux » à la mienne, nulle et malhonnête²³.

À la même époque, auprès de Dominique Barjot, historien attitré de groupes du bâtiment français (la défense et illustration de nos couleurs industrielles et bancaires constituant désormais la routine de l'histoire économique), Henry Rousso dirigea un n° spécial de la revue *histoire, économie et société* sur les entreprises françaises pendant la Seconde Guerre mondiale. Ces deux historiens y contestaient une problématique qualifiée de démodée au prix d'une double incorrection: sa définition comme « dialectique traditionnelle de "collaboration ou résistance" »; la non-mention du nom de son, sa ou ses porte-parole²⁴.

Par l'article susmentionné, je ne cherchais pas à « régler des comptes », expression désignant toute critique de la pensée dominante en histoire: je sollicitais un *débat* sur la nature et le sens de la « collaboration économique » entre 1940 et 1944, décrite à partir de cas industriels et bancaires estimés *significatifs* vu leur fréquence et leur similitude. Remis en avril 1994 à la revue *Etudes et Documents* (publiée par le Comité pour l'histoire économique et financière du Ministère des Finances) à la suite d'un accord de janvier avec sa responsable d'alors, Mme Florence Descamps, ce texte fut, après avoir été accepté par celle-ci, rejeté par son « comité scientifique ». Composée de cinq de mes collègues, MM. les professeurs Fridenson, Giraud, Lévy-Leboyer, Poidevin, Plessis, cette instance fut réunie au bout d'un an par la direction du comité (et de la revue) mise en place après le départ, courant 1994, de mon interlocutrice, pour juger de cette affaire très « délicate ». Son refus me fut notifié le 24 juillet 1995, *un mois* après que trois des collègues consultés se furent prononcés en ce sens (les deux autres ne s'étaient pas encore déclarés) et à une date excluant toute réaction.

Un comité peut récuser un texte, mais outre que le mien, rédigé sur « commande », avait été agréé après sa remise, son volume excluait une publication dans toute autre revue scientifique: seule *Etudes et Documents* publie en guise d'« articles » des quasi-livres de plus de 150 pages²⁵. Enfin, les arguments écrits ou oraux avancés étaient contradictoires. En raison des règles juridiques énoncées plus haut, je me bornerai à ceux des seuls juges dont m'ont été livrés les attendus écrits, alarmants sur les normes d'exercice de la recherche. Le premier, Maurice Lévy-Leboyer, professeur émérite de l'Université de Paris X, « return[a] » le 20 juin 1995 l'article à la chargée de communication du Comité pour l'Histoire économique et financière après l'avoir « parcouru assez brièvement ». Si « brièvement » qu'il lui avait échappé que je n'avais consulté ni les archives des Finances ni *a fortiori* leurs « dossiers personnels ». Or, la règle de traitement circonspect de ces sources motivait son veto. L'étude soumise ne lui semblait en effet pas « correspondre aux règles que le Comité devrait suivre » pour trois raisons:

« (1°) Lorsque les archives du Ministère [des Finances] ont été ouvertes (jusqu'en 1962), il a été précisé que l'interdiction de consultation (et donc de publication) était maintenue pour tous les dossiers personnels, en particulier pour l'époque de l'Occupation. Ceci s'applique directement à Mme Lacroix-Rix (*sic*). (2°) De manière plus générale, puisque l'on sait que les

²². Henry Rousso, « Vichy face à la mainmise allemande sur les entreprises françaises », *La France et l'Allemagne en guerre*, ex. dactyl., 19 p., transmis par l'auteur, p. 18-19 (sur les banques, voir note 1).

²³. Denis Peschanski et Jean-Louis Robert, éd., *Les ouvriers en France pendant la Seconde Guerre mondiale*, Paris, IHTP-CNRS, octobre 1992, Actes du colloque, rapport général de H. Rousso sur la III^e partie, p. 182-304. Les témoins de cette extraordinaire séance ne manquent pas.

²⁴. Dominique Barjot D. et Henry Rousso H., « Approches nouvelles », *histoire, économie et société (hes)*, n° 3, 1992, p. 329-335, et *infra*.

²⁵. Voir notamment Hubert Bonin, « Une grande entreprise bancaire : le Comptoir national d'escompte de Paris dans l'entre-deux-guerres », *Études et Documents*, IV, 1992, p. 225-382.

actes de collaboration ont été nombreux, le problème se pose de la représentativité des échantillons que l'on utilise pour juger ce qui est appelé ici "les élites françaises". Si les historiens veulent ouvrir un débat sur la collaboration, je pense que l'enquête devrait être singulièrement élargie. Et (3°) je m'interroge sur l'opportunité et sur le risque d'une telle publication, car il n'est pas interdit de penser que la Direction du Trésor revienne sur l'autorisation qu'elle a donnée de consulter les archives et les referme, en considérant qu'on en a fait un mauvais usage. Puis-je me permettre de vous demander comment on peut s'intéresser à des faits aussi ponctuels que ceux traités dans cet article. Les méthodes quantitatives ont créé de nouveaux besoins, imposé de nouvelles exigences. Et je pense que l'auteur devrait proposer son texte à des revues qui ont conservé le goût de l'histoire événementielle. En espérant que ce n'est pas votre cas »²⁶.

Au mépris badin assorti de la suggestion de publication ailleurs (éventualité exclue) succéda le 28 juin le veto de M. Raymond Poidevin, professeur à l'Université Robert Schuman de Strasbourg, « pour les raisons suivantes :

1) l'apport à la recherche est important. L'auteur a vu de nombreuses sources, mais avec le souci de défendre une thèse affichée d'emblée. Par ailleurs ce travail est malheureusement gâché par un ton polémique qui s'accorde mal avec une publication scientifique. Il affaiblit aussi la valeur des thèses défendues dont certaines demanderaient à être approfondies.

2) l'essentiel de ce travail a déjà été publié dans les Actes d'un colloque organisé par le Comité historique franco-allemand: "Élites en France et en Allemagne aux XIX^e et XX^e siècles", vol. 1, édité par Oldenbourg, Munich, 1994, pp. 179 à 198 »²⁷.

Dernier argument d'autant plus saugrenu que 1° mon article portait en « chapeau » la mention suivante: « Une forme très réduite de cette étude a fait l'objet d'une communication au colloque "Élites en France et en Allemagne aux XIX^e et XX^e siècles. Structures et relations", 11-13 octobre 1990, Arc-et-Senans » (suivaient titre et pagination); 2° l'utilisation, partielle ou totale, de vieux pour faire du neuf est devenue si fréquente que les références en empriraient des livres: les 30 pages du texte de présentation du thème du n° spécial de 1992 de la revue *histoire, économie et société* appartiennent d'ailleurs à cette catégorie, comme le signalent Henry Rousso et Michel Margairaz: « Ce texte résulte d'une double contribution: celle de Henry Rousso qui reprend les principaux développements d'un chap. des Actes du Colloque sur "Les entreprises sous l'occupation" (Paris, IHTP, 1986); celle de Michel Margairaz, qui s'appuie partiellement sur l'introduction à un recueil de documents sur "Vichy, la guerre, l'économie" (à paraître en 1993 à l'Imprimerie nationale) »²⁸. 3° les 281 000 signes ne pouvaient calquer les 62 000 du texte primitif.

J'ai mené plus d'un an d'efforts pour tenter d'obtenir la publication d'un travail ni moins bon ni plus bâclé que ceux qui l'avaient précédé. Je n'ai pas bénéficié d'aides sur lesquelles je comptais: à mon extrême surprise, l'avocat-historien Serge Klarsfeld, sollicité par courrier à trois reprises, tant à propos de mes travaux sur le Vatican, dangereusement exposés, que sur la censure de mon article, les 30 mars 1995, 21 avril et 24 septembre 1996, ne m'a jamais répondu. Je tiens à remercier en revanche de son aide *initiale* Pierre Vidal-Naquet, habituel et efficace avocat des réprouvés et victimes d'injustice. Gilles Perrault, informé par mes soins du dossier au printemps de 1997, n'a cessé depuis de m'apporter, par ses lectures et ses commentaires encourageants, une aide morale extrêmement précieuse en une période de mise à l'index. Jacques Thobie s'est toujours montré disponible pour un conseil. Catherine Coquery-Vidrovitch, que le processus d'ostracisme frappant sous nos cieux les « dissidents » scandalise, ne manque pas une occasion de le dénoncer depuis que je suis sa collègue à Paris VII, et a plusieurs fois pris longuement la plume à cet effet.

²⁶. Lettre de M. Lévy-Leboyer à Marie-Ange Santarelli, Paris, 20 juin 1995.

²⁷. Lettre de M. Poidevin à Marie-Ange Santarelli, Paris, 28 juin 1995.

²⁸. « Vichy, la guerre et les entreprises », *hes*, n° 3, 1992, p. 364 (p. 337-367), et voir *infra*.

Pierre Vidal-Naquet, que je sollicitai sur les conseils de son ami Jacques Delarue, me proposa oralement en octobre 1995 de faire de mon long article la seconde partie d'un livre dont la première serait constituée de « l'histoire de la censure ». Il soutiendrait cette position en tant que directeur de collection à La Découverte, et « se faisait fort » de la faire triompher en assurant la publication du tout. L'affaire échoua après des mois d'attente, pour des raisons que j'ignore. Le traditionnel défenseur des assaillis avait tôt renoncé à un soutien jugé impossible : « beaucoup de gens ne [m']aimaient pas » dans cette maison d'édition, qui, saisie de mon article, lui avait opposé « un refus catégorique ». Par ailleurs, mes travaux sur la collaboration économique comme sur le Vatican lui « laiss[ai]ent une impression de malaise », tant par leur « ton, par trop catégorique », que par « un usage non médiatisé, trop direct des archives »²⁹.

François Gèze, directeur de La Découverte, invoquant la « réalité économique », m'annonça le 20 mai 1996 sa décision de ne pas « retenir » mon manuscrit avec ce commentaire: « je le regrette d'autant plus que j'ai été très étonné par la lecture du dossier documentant la censure dont vous avez été victime. J'ai peine à croire que l'explication politique puisse être retenue – de la part de Patrick Fridenson en tout cas, ce serait difficile à admettre –, et comme l'argumentation scientifique qui vous est opposée est pour le moins hétéroclite, cela donne l'impression que d'autres raisons ont du (*sic*) jouer, qui m'échappent complètement. C'est pourquoi je ne sais pas s'il serait judicieux, comme le suggérait Pierre Vidal-Naquet, de publier conjointement votre étude et ce dossier, même si l'injustice que vous avez subie n'est pas acceptable »³⁰.

Inacceptable en effet, d'autant plus qu'elle s'accompagna d'un refus, depuis septembre 1995, de réponse à mes courriers de quatre de mes cinq juges et pairs. Arrogance d'un côté, tactique dilatoire – mais dont l'adepte reconnaissait du même coup que l'interlocutrice n'était pas morte ou pas retranchée de la corporation –, de l'autre, celui du cinquième, Alain Plessis. Fort courtois, mon collègue de Nanterre rendit dans trois courriers entre septembre 1995 et janvier 1996 hommage à mon énorme travail, à ma fréquentation assidue des archives, mais invoqua à la fois le manque de temps et la *non-compétence* pour juger de mon travail, puisqu'à la fois il était trop jeune pour avoir conservé souvenir de la période et non spécialiste de celle-ci (voir *annexe 3*). Je n'eus après janvier 1996 aucun écho de l'éventuelle lecture de mon « gros article », mais M. Plessis s'estima sans doute finalement qualifié: d'une part, la presse parla depuis octobre 1996 d'un veto unanime des cinq jurés contre l'article³¹; d'autre part, mon collègue acquit entre 1996 et 1997 sur la période et le thème les connaissances qui lui faisaient défaut, puisque le programme du colloque de Besançon annonçait sa communication, sur le même thème d'ailleurs que mes articles de 1986, « Collaboration et épuration dans le milieu bancaire »³².

Convaincue que l'affaire ne se réglerait pas à l'intérieur de l'Université, incapable de corriger une iniquité dont elle était la génitrice, je la portai au dehors, confiant en septembre 1996 mon souci à un journaliste de *L'Humanité*, Gilles Smadja. Il rendit public le dossier après en avoir lu toutes les pièces, élément scientifique inclus (c'est à dire mes travaux sur la collaboration économique depuis 1986), dans un long article, de loin le mieux documenté³³. L'enquête conduite aussitôt après par Nicolas Weill dans *Le Monde* révéla de nouveaux motifs contre la publication (avancés après coup): P. Fridenson y « estime que les firmes étudiées représentent des cas intéressants mais pas forcément représentatifs de l'économie

²⁹. Lettre manuscrite de Pierre Vidal-Naquet, 21 août 1998.

³⁰. Lettre de François Gèze, Paris, 20 mai 1996.

³¹. Gilles Smadja, *L'Humanité*, 8 octobre 1996, Nicolas Weill, *Le Monde*, 11 octobre 1996, Cécile Duret (« L'« affaire » du Zyklon B »), *L'histoire*, mai 1997, p. 9, etc.

³². *Bulletin du Centre d'histoire contemporaine 19-20*, Université de Franche-Comté, 1998, n° 2, p. 62.

³³. Gilles Smadja, *L'Humanité*, 8 octobre 1996.

française du temps. Il regrette, en outre, que l'historienne n'ait pas confronté les archives publiques à celles des entreprises elles-mêmes. Si ces archives sont en partie fermées, pense-t-il, cela indique bien que les dossiers sensibles n'ont pas tous été "vidés". Comment, de plus, dans un contexte de guerre, considérer les archives de la commission mixte d'armistice [de Wiesbaden] comme des sources absolument fiables, comme des "documents originaux"? ».

P. Fridenson usa sept mois plus tard de l'argument de la redite: « Non seulement le texte d'Annie Lacroix-Riz était trop long, mais lorsque je l'ai reçu, fin 1994, une version plus courte, où se trouvait déjà l'essentiel de ses idées, venait d'être publiée dans les actes du colloque "Élites en France et en Allemagne aux XIX^e et XX^e siècles". Ce dernier point a été déterminant pour mon refus. Compte tenu des difficultés de publication que rencontrent les chercheurs aujourd'hui, on ne peut s'offrir le luxe de faire paraître successivement deux textes très semblables signés du même auteur » (dans la revue qu'il dirige, *Le mouvement social*, P. Fridenson s'est cependant offert ce luxe, comme la chose se pratique couramment, ainsi en juillet 1995, avec la publication d'un article de Michel Pigenet sur les finances de la CGT d'avant 1914 qui, précisait ce collègue, « reprend et développe une communication présentée le 10 juin 1993 lors de la journée d'étude du groupe "syndicalisation, asyndicalisation, désyndicalisation" (GDR 55) consacrée aux Finances des syndicats »³⁴).

R. Poidevin avait allégué sur France-Culture à la mi-décembre 1996, devant les animateurs de l'émission « Les voix du silence », qu'on connaissait à satiété mes arguments et que, l'espace de publication étant limité et le nombre de chercheurs croissant, on devait préférer à une historienne confirmée très souvent éditée les jeunes chercheurs. Argument inédit de la « place aux jeunes » qu'on aimerait voir plus souvent appliqué, accompagné d'un autre, également *a posteriori*, exigeant pour un article les sources d'une thèse d'État: mes archives étaient exclusivement françaises, et on ne pouvait négliger les allemandes (suivit une liste des fonds que je n'avais pas consultés, pas plus que mes collègues d'ailleurs).

Bien que tactique, l'argument de la nécessaire confrontation des sources ne manquait pas de pertinence. Pourvue en octobre 1996 de plusieurs offres d'édition du texte refusé – repoussées puisque Georges Bensoussan, directeur de la revue du Centre de documentation juive contemporaine (CDJC), *Le monde juif*, avait courageusement retenu mon texte avant que la presse ne s'emparât de l'affaire –, je me tournai vers l'éditeur, également courageux, de mon ouvrage sur le Vatican (j'épargne au lecteur les mésaventures de l'historien laïque). Armand Colin étant disposé à accueillir un livre sur *L'histoire de la collaboration économique*, j'ai entre l'automne 1996 et l'été 1998 consulté au Quai d'Orsay et surtout aux Archives nationales de nouvelles sources, françaises et, cette fois, allemandes:

- les fonds Alger-Londres du Quai d'Orsay relatifs à la situation en France depuis juin 1940 (renseignement gaulliste, d'origine gaulliste ou vichyste)
- les fonds économiques et financiers de la série AJ 40 de la section économique (Wi - pour *Wirtschaft*: économie) de l'administration militaire allemande en France, *Militärbefehlshaber in Frankreich*, plus loin MBF, sise à l'Hôtel Majestic, avenue Kléber, et en particulier de son chef, le fameux général et « Dr Michel »;
- de nouveaux fonds F1 a relatifs à la situation politique et économique, nationale et régionale, incluant davantage de courriers des années 1940-1942;
- la série F 37 des fonds Barnaud (Délégué général aux relations économiques franco-allemandes) de 1940 à 1942-43, à l'acmé des mouvements de capitaux franco-allemands;
- la série AJ 38 du Commissariat général aux questions juives (CGQJ) sur l'aryanisation (Services du contrôle des administrateurs provisoires (SCAP) et de l'aryanisation économique);

³⁴. *Le mouvement social*, n° 172, juillet-septembre 1995, présentation p. 63 de l'article (p. 63-88).

– de nouveaux fonds F 12 relatifs à l'épuration patronale dans les entreprises de travaux publics, les grands magasins et la confection, l'ameublement, l'édition et l'imprimerie.

II. ... à la disqualification: une fausse « polémique » sur le mauvais usage des sources

Entre-temps, la publication de l'article sur les élites (texte original additionné de la présentation de courriers de février 1941 du Majestic relatifs aux sociétés mixtes en général et au Zyklon B en particulier) relança en mars 1997 le débat *apparent* sur l'usage des sources. Y intervinrent, sollicités par la presse et par des collègues préférant compter les coups en demeurant dans l'ombre, des « spécialistes », qualité que je ne conteste pas à la plupart d'entre eux mais qui m'était indûment contestée. Le ton et la nature de leurs observations, en particulier dans *Libération*, visaient à dissuader de juger sur pièces de la valeur des sources utilisées et de leur traitement.

D'autant plus que, en ces temps de criminalisation du communisme, l'éventuel lecteur avait appris, de façon de plus en plus négative au fil des mois, mon appartenance au camp du crime. Nicolas Weill avait précisé en octobre 1996 que j'étais « membre du parti communiste » pour deux raisons, respectivement positive – expliquer mes ennuis de publication – et négative – disqualifier mes propos sur la complicité entre capitaux anglo-saxons et allemands établie ou maintenue pendant la guerre même³⁵. Les lecteurs de *Libération* apprirent le 18 mars 1997 de Mme Annette Lévy-Willard que cette appartenance me valait une protection non légitimée par des compétences professionnelles: « le quotidien communiste » avait volé en octobre 1996 « au secours de l'historienne qui s'estimait censurée pour des raisons politiques ». Notre milieu aime les titres, sanction de longs efforts, et je n'échappe pas à cette vanité. Or, contre la « thèse » loufoque d'une « historienne » privée de ses titres universitaires (que le lecteur trouvera sur la 4^e de couverture) étaient sur une page mobilisés deux collègues munis des leurs, Robert Paxton, professeur à l'université de Columbia, et Hervé Joly, chercheur au CNRS. Le 17 avril, MM. de Rochebrune et Hazera, hérauts de la « logique de gestion » et garants que les patrons n'avaient été pendant l'Occupation « ni plus ni moins patriotes » que le reste des Français, s'alarmèrent dans une autre pleine page de *Libération* de la tendance de mes travaux à faire « retourner » l'histoire « en arrière »: donneurs des « leçons à tirer aujourd'hui de la triste expérience d'il y a cinquante ans », ils fustigeaient « une approche trop manichéenne, fondée sur une appréhension avant tout morale des entreprises et de leurs dirigeants »; et ils m'opposaient le prestigieux Paxton et « quelques autres » fondateurs d'« une histoire plus réaliste, donc plus enseignante, de la période de Vichy » – concept qui me demeure obscur.

Suivit une enquête, en mai, de la revue *L'Histoire*, qui s'est fait une spécialité, outre de proclamer périodiquement la disparition de la classe ouvrière et le caractère monstrueux du communisme, d'indiquer à son public (60 000 par n°) quels historiens méritent ce titre et lesquels en sont indignes. Sonia Combe fut, bien que docteur en Histoire, sèchement disqualifiée par H. Rousso en mars 1995; Jean-Luc Einaudi fut en décembre 1997 chapitré pour les carences de son étude de la répression de la manifestation du FLN du 17 octobre 1961³⁶ par Guy Pervillé, professeur d'histoire contemporaine à l'Université de Nice, « historien de la guerre d'Algérie » à « l'analyse dépassionnée et rigoureuse »: leçon méthodologique étonnante, puisque M. Pervillé n'avait pu non plus « étudier les archives ».

³⁷.

³⁵. Nicolas Weill, *Le Monde*, daté du 11 octobre 1996.

³⁶. *La bataille de Paris*, Paris, Le Seuil, 1991.

³⁷. *L'histoire*, décembre 1997.

Entre les deux, l'enquête de Cécile Duret (« L'«affaire» du Zyklon B »), essentiellement puisée auprès des déclarations hostiles de mes collègues, ironisa sur mon manque de nuance, mon faux courage et mon goût du sensationnel (« qu'importent les nuances! En quelques jours se forge l'image d'une historienne intrépide, explorant des archives inconnues sinon interdites, mettant au jour des vérités occultées, victime de comités d'historiens frileux, placés sous la coupe du ministère des Finances »). Elle conclut, après un paragraphe exposant les seules critiques des « spécialistes de la période [qui] demeurent sceptiques »: « Les assertions d'Annie Lacroix-Riz sur la participation de la France à la fabrication du Zyklon B apparaissent bien hypothétiques »; tout en me créditant d'avoir, en quelque sorte malgré moi, eu « le mérite d'accroître relancé la véritable question historique, celle de la collaboration économique avec le III^e Reich »³⁸. De cet ensemble, on pouvait conclure que j'étais au mieux fantaisiste, démodée ou naïve, au pire ignare, excitée et manipulatrice:

1° je ne consultais pas les bonnes archives. Robert Paxton en jugea ainsi, lui qui disposait depuis octobre 1996, sans m'en avoir avisée, du texte inédit censuré, reçu des mains de Mme Lévy-Willard à laquelle je l'avais remis à sa demande expresse et à titre confidentiel (elle tenait absolument à en lire le passage sur le Zyklon B). Méthode d'autant plus condamnable que j'avais à l'automne 1995 signalé à cet historien l'interdit de publication en sollicitant ses conseils. Devenu le plus prestigieux et consensuel spécialiste de l'Occupation sous nos cieux, après avoir subi de rudes attaques en 1974 contre son iconoclaste *France de Vichy*, il me reprocha le 18 mars 1996 de n'avoir « pas travaillé [moi]-même dans les archives allemandes » – au moment même où l'article complété tout juste paru attestait le contraire –, « ni dans les archives d'entreprises » – c'est indéniable. Il saluait simultanément les « excellents résultats » des études d'historiens français, « Henry Rouso, Michel Margairaz, Dominique Barjot, Robert Frank, Yves Le Maner, Alain Beltran et d'autres ».

Aucun d'entre eux n'avait, à ma connaissance, souscrit à l'obligation édictée *ad hominem* (*ut ita dixerim*) de consultation de fonds allemands ou d'entreprises. Parmi eux figuraient des spécialistes de la période que j'avais cités, dans un travail datant, je le rappelle, du début de 1994. Pour les autres, comme je l'ai écrit à Robert Paxton dans un très long courrier du 21 mars 1997 resté à ce jour sans réponse, était ainsi évoquée la contribution à un ouvrage collectif au titre ambitieux – *La vie des entreprises sous l'occupation* –, mais au contenu modeste, comme l'annonçaient ses responsables A. Beltran, R. Frank et H. Rouso dans son « avant-propos »: « Dès l'origine, il s'agissait moins d'écrire une histoire économique de la période, que d'analyser en détail les conditions dans lesquelles des entreprises françaises, prises dans divers secteurs et diverses régions, avaient traversé la guerre, l'occupation et la libération. De ce fait, on trouvera malheureusement peu de renseignements sur les grandes entreprises mais beaucoup en revanche sur la vie économique locale, y compris sur le destin de très petites entités économiques. L'enquête, en effet, a été tributaire des sources immédiatement disponibles », lesquelles, comme le lecteur peut en juger, sont minces³⁹.

Philippe Burrin, excellent historien au demeurant, reproduisit en mai 1997 dans la revue *L'Histoire* des jugements déjà énoncés sur les tares des « archives de la commission d'armistice », souffrant d'avoir été constituées et sélectionnées « par des fonctionnaires en temps de guerre ». Nicolas Weill s'y déclara assuré que je n'avais pas été censurée (« après enquête, je ne pense pas qu'il s'agisse d'un réel problème de censure. Il est possible en revanche qu'il y ait effectivement une gêne à aborder le sujet de la collaboration économique »⁴⁰).

³⁸. *L'histoire*, mai 1997, p. 6-8.

³⁹. Alain Beltran, *La vie des entreprises sous l'Occupation, une enquête à l'échelle locale*, Paris, Belin, 1987, p. 4.

⁴⁰. Cécile Duret, « L'«affaire» », p. 9.

2° je lisais et traitais mal les archives consultées, pour des raisons allant de la bêtise politique à l'ignorance crasse. Paxton jugeait insuffisamment fondée mon « hypothèse [...] sur la production de gaz Zyklon B en France », me pressait de pratiquer « une méthode historique beaucoup plus analytique », et qualifiait d'« exceptionnels » les « secteurs » industriels que j'avais choisis comme *représentatifs* d'une collaboration générale: ils se restreignaient à l'économie de guerre *stricto sensu*, « la chimie, l'aluminium, le caoutchouc, la soie pour parachutes ». « Elle a tort de suggérer que ces industriels sont typiques de tous les entrepreneurs français, que tous les hommes d'affaires français ont bien profité de l'occupation nazie ». Ayant lui-même beaucoup blâmé Vichy tant dans sa *France de Vichy* que dans *Vichy et les juifs*, il me jugeait « plus portée à blâmer qu'à analyser », « visiblement attiré par la thèse du complot » en brandissant le « vieil épouvantail de la "Synarchie" ».

Hervé Joly se partagea entre l'ignoble de l'accusation et le ridicule de l'ignorance satisfaite. La thèse de ce politologue et sociologue sur le patronat allemand, pour intéressante qu'elle soit, repose sur des documents de seconde main, non des archives. L'auteur y fustige d'ailleurs l'usage des fonds accusateurs de Nuremberg par le « clan gauchiste » des historiens de l'Ouest ayant rejoint leurs confrères marxistes de l'Est – repoussoir ou crime? –, taxés de partialité contre les pratiques du patronat allemand entre 1933 et 1945⁴¹. Présenté par Mme Lévy-Willard comme un historien ayant « travaillé sur les mêmes archives que l'historienne », M. Joly, dans un article précédé d'un titre sur la largeur d'une page, « Zyklon B: la France n'a pas fourni les camps », s'érigeait en formateur civique soucieux de soustraire les esprits faibles au péril des hypothèses d'une petite-fille de déporté assassiné à Auschwitz: « L'affaire est trop grave pour autoriser des approximations que ne manqueraient pas d'exploiter les milieux négationnistes toujours à l'affût » (propos qui sonnent désormais curieusement: le centre Pierre Léon de Lyon II auquel est attaché M. Joly aurait dû s'appliquer depuis 1991 au moins la vigilance que ce dernier prônait en 1997 à mon sujet: il a gagné en notoriété en agréant en 1991, via Yves Lequin, président du DEA, démissionnaire depuis avril 1999, le mémoire de DEA du négationniste Jean Plantin sur « les épidémies de typhus exanthématique dans les camps de concentration »⁴²).

Après avoir exposé que mes dires sur la hausse de la production du Zyklon B n'avaient « pas de sens », H. Joly ajoutait que le gaz français, un bon gaz, somme toute, n'aurait tué que les poux des « casernes ou campements occupés par des troupes allemandes ou des prisonniers et travailleurs français et étrangers ». Il excluait son exportation, car « l'acide cyanhydrique est un gaz peu stable, qui se transporte difficilement ». Comme l'a exposé Raul Hilberg, le Zyklon B n'est ni fabriqué ni transporté sous forme de gaz, mais conditionné en cristaux dans les fûts, après versement de l'acide à très basse température sur un support à base de papier ou bois. Ce *solide* se sublime au contact de l'air, à Auschwitz lors du déversement des lucarnes vers les « caves à cadavres » (*Leichenkeller*)⁴³. Que dire de l'argument de l'usage exclusif dans les casernes et camps de détention *français* d'un produit fabriqué en quantités considérablement accrues entre 1940 et 1944, par une société à demi allemande dont le capital avait été multiplié par 15 entre 1941 et l'été 1942⁴⁴?

M. Joly, invité régulier des colloques sur l'économie de l'Occupation, – il a fait sensation à celui de Paris de mars 1999 en comparant le STO dans la chimie à des « stages techniques en entreprise », qui ne pouvaient choquer les patrons de Kuhlmann accoutumés aux rapports

⁴¹. *Patrons d'Allemagne. Sociologie d'une élite industrielle 1933-1989*, PFNSP, Paris, 1995, p. 162, et chap. 4, « l'élite industrielle en 1945: une élite nazie? ».

⁴². Voir la lettre d'Yves Lequin du 27 avril 1999 et le communiqué de presse signé de Serge Chassagne, Hervé Joly, Jean-Luc Mayaud, Pierre Vernus, 12 mai 1999.

⁴³. *La destruction des juifs d'Europe*, Paris, Gallimard, 1991, t. 2, notamment p. 767-768 et 773.

⁴⁴. Documents allemands traduits par moi et reproduits par G. Smadja, *L'Humanité* du 11 mars 1997, p. 6-7, et *infra*.

avec leurs homologues allemands ⁴⁵ -, citait là *un document postérieur à l'Occupation*: le principal mémoire en défense d'Ugine devant la CNIE, de janvier 1946, intitulé « Exposé général sur les faits qui constituent le bilan de la société Société d'électrochimie et d'électrometallurgie des aciéries électriques d'Ugine sous l'occupation » ⁴⁶, autoplaider truffé de mensonges par omission et tout court, comme le montreront les chapitres 4 et 7. Le seul bon sens eût suggéré la prudence. Pourquoi eût-on destiné à la France la production de sociétés mixtes travaillant par définition pour le Reich?, et alors que les bulletins mensuels du renseignement gaulliste sur les « produits surveillés » (en vue de bombardement ou sabotage) en raison de leur usage militaire allemand, documents consultables depuis longtemps aux Archives nationales « en dérogation générale » (sans demande d'autorisation particulière), incluent les « cyanures » de l'usine Ugine de Villers-Saint-Sépulcre ⁴⁷.

Les produits des sociétés chimiques françaises auraient par ailleurs fait l'objet de « réquisition », thèse issue du même unique document-maison de 1946: d'une part, à supposer que ce fût le cas, ce mode de prélèvement allemand, réglé par les voies habituelles (frais d'occupation ou clearing), ne change rien aux avantages tirés par le capital français du pillage allemand de la nation française; d'autre part, la correspondance entre Vichy ou les Allemands et les sociétés privées atteste la fréquente demande par ces dernières de traitement par cette voie: la procédure, fort utilisée après la fin du Blitzkrieg, reportait sur les deux États, français et allemand, la *responsabilité* de livraisons, et en déchargeait les firmes. Pour ma part, je n'ai rencontré de « réquisitions » *stricto sensu* que dans les plaidoyers d'après Libération. Il n'était pas besoin de « réquisitionner » le Zyklon d'Ugine-Degesch – filiale, via sa société-mère, la Degussa, de l'IG Farben –, pas plus que les fabrications de Francolor (IG Farben-Kuhlmann), de Théraplix (Rhône-Poulenc-IG Farben), etc.

Certains historiens ou présumés tels usant désormais des méthodes que Serge Halimi impute au journalisme – les congratulations entre gens du même avis allant de pair avec la dénonciation des analphabètes osant un avis différent ⁴⁸ –, MM. de Rochebrune et Hazera s'appuient sur « l'historien Hervé Joly » pour décréter « assez peu étayée » mon « hypothèse » sur le Zyklon B, « puisqu'elle ne repose que sur des déductions à partir d'indices supposés troublants mais peu convaincants ». En mai 1997, Cécile Duret, s'appuyait essentiellement sur l'article de *Libération* de M. Joly, largement cité, pour estimer « bien hypothétiques [mes] assertions [...] sur la participation de la France à la fabrication du Zyklon » ⁴⁹.

Au même moment, je reçus des fils de François Copie, un ingénieur chimiste (mort il y a cinq ans) ayant travaillé jusqu'en 1942 à l'usine de Villers-Saint-Sépulcre d'Ugine, siège de la « société mixte » Durferrit-Sofumi, des affiches et photos d'ouvriers attestant qu'on y fabriquait du Zyklon B commercialisé sous étiquette soit Degesch, soit Ugine: j'ai déposé ces pièces, qui n'intéressèrent pas les sceptiques, au CDJC, où elles sont librement consultables. Après avoir vainement tenté de les faire connaître, j'en ai montré copie le 31 juillet 1997 à Nicolas Weill pour son information personnelle (en lui précisant que je ne lui demandais pas d'en faire état). Ni *Libération*, dans des conditions particulièrement ulcérantes, ni la revue *L'histoire* ou Cécile Duret, auxquels j'avais fourni les éléments de réponse précis rendant mes

⁴⁵. Séance de l'après-midi du 22 mars 1999, « L'économie française face à l'effort de guerre allemand », présentation orale de sa communication : « La contribution de l'industrie chimique française à l'effort de guerre allemand : le cas de Francolor ».

⁴⁶. « Exposé général », Ugine, janvier 1946, 55 p., p. 36, F 12, vol. 9595.

⁴⁷. « Statistique mensuelle des produits chimiques surveillés » en février et mai 1944, F 12, vol. 9971 et 3853 (et chap. 4).

⁴⁸. *Les nouveaux chiens de garde*, Paris, Liber, 1997, en particulier chap. 4, « Un univers de connivences ».

⁴⁹. Cécile Duret, « L'«affaire» », n° cité, p. 10.

dières moins « hypothétiques » et destinés à m’associer à une « polémique » dont j’étais la cible, ne les ont communiqués à leurs lecteurs ⁵⁰.

Un excellent journaliste de France 2, consulté vers la mi-mai 1997 sur le conseil d’une amie travaillant à France Culture, jugea les documents de Villers-Saint-Sépulcre dignes de l’intérêt des spectateurs d’*Envoyé spécial*. Il comptait y consacrer un reportage, et me pria de n’en pas faire état au cours du débat prévu le 22 mai au CDJC, engagement que je pris et dont un de ses collaborateurs vint sur place s’assurer de l’exécution. Entre-temps, il avait changé d’avis, et renoncé au reportage, notamment, me dit-il, après avoir discuté du dossier avec un célèbre avocat-historien qui l’assura – sur quelle base? – qu’on n’avait pas fabriqué en France de gaz pour les camps, et que d’ailleurs on avait besoin de peu de gaz. À quand une étude sur les volumes de produits scientifiquement nécessaires pour tuer les masses en temps de guerre et sur la limitation de la capacité productive des industries de guerre à ces strictes quantités?

Je suis depuis longtemps indignée des pratiques régnant dans les aréopages universitaires, très masculins, dotés du troisième « pouvoir » défini par Gérard Noiriel ⁵¹, et capables de l’ôter aux « dissidents ». C’est mon cas: professeur d’université depuis dix-huit ans, je suis absente depuis une dizaine d’années d’à peu près tous les colloques français, interdite d’à peu près toutes les revues universitaires (toutes depuis 1995), exclue désormais des bibliographies: l’édition complétée de *La France de Vichy* de Paxton, qui semble se vouloir exhaustive sur les travaux français et voit dans l’introduction d’Yves Le Maner et d’Henry Rouso à la *Vie des entreprises* susmentionnée « deux chapitres magistraux », ne mentionne aucun des miens, et notamment pas les articles de 1986 sur « les grandes banques » qui figuraient naguère couramment dans les bibliographies sur l’Occupation ⁵². Je n’ai *jamais* été invitée à un jury de concours, ni celui d’entrée à l’école normale supérieure, dont je suis ancienne élève, ni l’agrégation, en dépit de deux demandes, dont au moins une écrite, en 1995-96, à son président d’alors. Je ne suis *jamais* conviée à une soutenance de thèse, n’étant sans doute spécialiste de rien; je ne saurais diriger de DEA ou de thèse, aucun étudiant ne pouvant « s’offrir le luxe » de préparer un doctorat avec un nom qui lui fermerait toutes les portes de la carrière. J’ose à peine conter qu’un récent retraité de Paris I a tenté de « souffler » un de mes étudiants de maîtrise en arguant qu’une de ses protégées, excellente « spécialiste », s’occuperait d’un mémoire sur l’aryanisation beaucoup mieux que moi. On conviendra que je n’ai pas grand chose à perdre à entrouvrir mes dossiers.

Paria ou pestiférée de la profession – les ricaneurs qui invoquent mon poste parisien savent très bien de quoi je parle –, je subis là des brimades qui ne sont pas entièrement épargnées à des enseignants prestigieux, mais demeurés trop « radicaux ». Rolande Treppe pourrait aisément nous expliquer comment d’anciens groupies des années 1970 – aujourd’hui fort bien installés et parfaitement convenables – peinaient quinze ou vingt ans plus tard à la reconnaître dans des colloques ou s’avisèrent qu’elle n’était plus le directeur de recherches adapté à leurs besoins lorsque le vent eut tourné. Je connais un cas de thésarde, maître de conférences en quête d’habilitation, qui a abandonné son directeur de recherches moins d’un an avant la soutenance par crainte de ne pas obtenir de poste avec pareil mentor: sa directrice (en fait), aussi internationalement reconnue qu’elle fût, “sentait le soufre” en raison de son appartenance, ancienne, au parti communiste, et de son esprit, toujours indépendant. La manœuvre de l’intéressée, elle-même lestée d’un trop lourd passé “radical”, lui a réussi: elle est devenue professeur sans trouver le courage de s’expliquer sur la nature de ses motivations avec la directrice laissée en plan. La course à l’échine courbée devient telle que ses candidats

⁵⁰. Les réponses à ces trois textes, envoyées dans les meilleurs délais et, concernant *Libération*, remaniées maintes fois de mars à mai pour répondre aux demandes successives de Gérard Desportes, n’ont pas été publiées.

⁵¹. *Le bulletin de la SHMC*, 1997/3 & 4, p. 79.

⁵². Réédition, Paris, Seuil, 1997, p. 446.

n'évaluent plus correctement le rapport de forces: il n'est pas sûr que l'impétrante n'eût pas obtenu le même résultat en restant auprès de l'élue des origines.

Au pouvoir de fait de déterminer les "bons" directeurs de recherche dignes d'accueillir et de guider le travail des étudiants et de rayer de la carte universitaire les "mauvais" s'ajoutent les pouvoirs éditorial *stricto sensu* et de nuisance éditoriale, aussi efficient. De quel « conseiller historique » Jacqueline Delassus, responsable des abonnements de *L'Express*, qui ne me connaît pas plus que je ne la connais, tenait-elle le jugement catégorique exprimé à un de ses abonnés, Jacques Levi, devenu Israélien après avoir été en France un enfant juif de la guerre, surpris que son hebdomadaire n'évoquât pas l'affaire du Zyklon B: « pour notre part nous n'en (*sic*) ferons pas écho, étant donné le peu de sérieux [du] travail [...] de Mme Lacroix-Ris (*sic*) »⁵³. De ce « pouvoir » appelé à juger de la pensée congrue, qui condamne aujourd'hui toute avancée scientifique, paralysant en un composé pervers d'autocensure et de censure les chercheurs dont il fixe la carrière, la promotion et en bonne part le droit à édition, je suis, comme maint collègue, dépourvue.

J'en suis également dépouillée hors de l'Université, dans les *media* éventuellement à l'affût de débats, sur des pressions de collègues. Une journaliste de *L'événement du jeudi* me me fit venir dans son bureau le 15 octobre 1996 et m'annonça son projet de consacrer à bref délai un « gros article de fond » à mes travaux; elle y renonça, m'avoua-t-elle quelques semaines plus tard, sur la pression d'un enseignant à la FNSP, son « conseiller historique », qui la dissuadait de traiter un dossier impliquant une historienne si contestée. Deux « conseillers historiques » d'une émission sur les patrons pendant l'Occupation diffusée en novembre 1997 agirent de même auprès de ses deux réalisateurs, MM. Mopty et Deniau, qui m'avaient contactée en juin 1997 en vue d'une participation: mon nom suscita d'abord leurs sourires puis, quand fut abordée ma présence au débat, la remarque: « il n'en est pas question ». On ne m'y vit donc point.

Il me reste – selon la définition de Gérard Noiriel - les « activités professionnelles » de « savoir » et « de mémoire ». Silence de mort, mépris, exclusion des sessions supposées accueillir les apports respectifs, intimidation voire terrorisme intellectuel n'y changeront rien. Je maintiens la problématique dont il est temps de parler, et que je confronterai à celle qui domine aujourd'hui le champ scientifique.

B. ANNEXES 1 à 3

1. Annexe 1 : recension de décembre 1995, verbalement rejetée au bout de trois ans (juillet et octobre 1998) par la *Revue d'histoire moderne et contemporaine*

Renaud de Rochebrune et Jean-Claude Hazera, *Les patrons sous l'Occupation*, Paris, Odile Jacob, 1995, coll. « Histoire, hommes, entreprises », 874 p., 195 F.

Deux journalistes économiques ont brassé une imposante documentation, originale et imprimée, pour rédiger une histoire des rapports, économiques surtout, entre patronat, État vichyste et occupant. Du côté de ses synthèses se placent les chapitres 2 sur le Majestic, 6 sur l'épuration, 12 et 13 (mêlant le particulier et le général) sur l'aryanisation; le reste consiste en une liste d'hommes liés à leurs firmes dominée par l'automobile, avec Berliet; le BTP, avec Pierre Brice; Joinovici et autres rois du marché noir; l'Air liquide et la Banque de l'Indochine, Janus formé de collaborateurs (Georges Claude et Paul Baudoin) et de résistants (Jean Delorme et Jean Laurent); les « patrons résistants » en général, et Jules Mény, de Total-CFP, en particulier; Paul Ricard (étrange récit sur l'antialcoolisme depuis... 1837 et le veto étatique contre le pastis de 1940 à 1951); l'armateur « hobereau » Jean Fraissinet; les ADN de Marseille

⁵³. Lettre à M. Levi, Paris, 20 février 1997, copie communiquée par Nitzan Horowitz, alors correspondant de *Haaretz* à Paris.

et leur direction de choc; les Galeries Lafayette, firme familiale aryanisée; la banque Worms et la synarchie; Henri Ardant, symbole des banques; Gérard Bardet, «moderniste et pétainiste».

L'ambitieux programme ne nous semble pas réalisé, pour des raisons de forme, d'abord. Le retour, à chaque chapitre, sur la totalité de la chronologie exclut la réflexion sur l'évolution annoncée en introduction, d'où le sentiment qu'on n'"avance" pas: ainsi est-il souvent question de la césure de 1942-1943, fruit de répugnances face à Laval, de l'occupation totale du territoire, des rapports de forces militaires sur tous les fronts et du STO; mais le cadre général qui étaiérait l'hypothèse manque, et ce qui apparaît parfois comme un frein sérieux à la « collaboration » *stricto sensu* - à la Société Générale d'Ardant (p. 712 sq.) - l'accélère ailleurs, ainsi chez Berliet, où succéderait à la phase de la production majoritaire pour le marché national celle du tout Allemagne (p. 63) - analyses également inexacts. Les deux parties, « Face aux Allemands » et « face à Vichy » - distinguo d'ailleurs impraticable - ne correspondent pas au contenu.

Le titre pas davantage: 1° les chapitres biographiques remontent à la fin de la guerre précédente. Les auteurs auraient pu y trouver l'occasion de confirmer, à l'instar de John Gillingham, que les *offres* patronales et étatiques *françaises* de « collaboration économique » de l'été 1940 prolongeaient celles du temps de l'« apaisement économique », présentées avec frénésie depuis 1936 (*Ruhr coal, Hitler and Europe. Industry and Politics in the Third Reich*, Methuen, London, 1985, p. 92-93 et 101-108); mais ils négligent ces anciennes relations, parfois organiques, avec l'Allemagne, pour les saupoudrer ensuite dans les années 1940-1944: c'est ainsi par une note de fin de chapitre (p. 822) qu'on apprend que les ADN étaient licenciées de MAN depuis 1932; 2° un espace considérable est consacré à l'après-Libération, incluant d'intéressants tableaux des firmes de patrons épurés, réquisitionnées puis rendues à leurs propriétaires blanchis (Berliet et ADN) et, plus généralement, des modalités du grand pardon des élites économiques.

Ce choix se confond aussi avec le plus grave défaut de méthode de l'étude: « la question centrale de la collaboration économique » (p. 14) y est traitée par certains des instruments de l'histoire de l'épuration patronale. Les auteurs décrivent la bienveillance de la Commission nationale interprofessionnelle d'épuration, l'imputant - thèse classique - aux besoins « techniques » de la reconstruction; et observent que l'accumulation des juridictions répressives ne fut pas « "additive" mais "soustractive" » (p. 335). Ils s'appuient cependant *pour l'essentiel* sur une partie de la documentation préparatoire aux procès et du compte rendu de leurs séances, négligeant les documents antérieurs à la Libération de ces fonds de la CNIE ou de la Justice (et les archives publiées de la Délégation française auprès de la Commission allemande d'Armistice de Wiesbaden, qu'ils semblent avoir consultées, p. 129 sq.). Il s'agit donc, les patrons décrivant eux-mêmes leur stratégie de 1940-44, d'un exposé de leur *idéologie publique post bellum* (mémoires en défense, puis mémoires *stricto sensu* des inculpés, discours de leurs avocats, de leurs pairs, de leurs obligés) plus que de l'histoire de leurs *pratiques* antérieures *non publiques*.

Il eût fallu la confronter aux fonds *originaux*, norme qui n'est - partiellement - respectée que pour l'aryanisation: l'étude du rôle de l'administration qui ne manifesta pas « la plus petite trace d'humanité » (p. 595 sq.), et des Comités d'organisation (p. 606 sq.) dans une politique qui « sert [...] les intérêts d'une partie du patronat » est moins encombrée d'interprétations psychologisantes. Les deux chapitres concernés et d'autres cas dispersés ailleurs suggèrent quel apport aurait fourni une étude libérée d'un pesant respect socioculturel. À l'inverse, le recours fréquent, peu critique, au souvenir de 1992 de l'industriel et dirigeant vichyste F. Lehideux ressemble à une consultation de Bousquet sur la collaboration avec la police allemande dans la rafle du Vél d'Hiv; ou à la « dénazification » en zone américaine d'occupation en Allemagne naguère brocardée par le journaliste américain Ernest Hauser:

« les accusés devaient [...] réunir les témoignages d'amis qui pouvaient jurer les avoir entendus traiter Hitler de "menteur" en 1939 » et « "collectionnaient des alibis" avec la persévérance d'un enfant amateur de timbres-postes. C'est un Juif qui constitue évidemment le meilleur alibi. A entendre parler ces détenus de la tendresse avec laquelle ils défendaient les intérêts de leurs compatriotes israélites, on pourrait facilement imaginer que le parti national-socialiste était une société chargée de la protection des Juifs allemands » (*Saturday Evening Post*, 11 octobre 1947).

Les témoins salariés sont retenus quand ils appartiennent au camp de la défense, à propos de la protection patronale contre le STO, *leitmotiv* de l'ouvrage, ou des efforts en faveur des cantines. Accusateurs, ces figurants des instructions et procès mériteraient l'attention du seul point de vue méthodologique, par leur critique de sources patronales univoques. Mais on les soupçonne dès le premier chapitre (Berliet) de « soif de revanche » (p. 32) (terme peu usité pour les patrons, et de façon atténuée, concernant 1936, qui aurait « nourri des désirs contradictoires de revanche et de réconciliation », p. 752 et 750). Ainsi est disqualifié le descriptif ouvrier des usines, chez Berliet, au Carbone-Lorraine (p. 291 sq.), aux ADN (505 sq.), etc. - accélération des cadences, embauche de délateurs, propos menaçants lors de grèves, dénonciations aux polices française et allemande éventuellement appelées dans l'usine, incitation initiale au STO, mesures anti-sabotages, etc.

Le fond souffre donc de la méthode choisie, nous allons le montrer en nous bornant à regret à quelques aspects. Le chapitre consacré au Majestic accepte la thèse, absente des archives originales tant en Belgique qu'en France, du risque de direction des entreprises par les Allemands (p. 113). Il oppose la brute pillarde Göring aux « légalistes », Michel, Hemmen, « le technocrate » Speer (p. 106-108), voire l'« antihitlérien » Röchling (p. 673-674) - bref la phase « correcte » qui aurait séduit les patrons français à l'ère des sbires SS. Thèse soutenue par Lehideux ou Meynial (de l'état-major de Worms), mais précaire: les archives de Wiesbaden attestent que la doucereuse invite à la « collaboration » ne gommait pas la brutalité d'Hemmen. J. Gillingham, dans *Belgian Business in the Nazi New Order* (Fondation Jan Dhondt, Gand, 1977) – ouvrage qui eût fourni une utile comparaison –, montre comment les tactiques allemandes de l'ère des victoires et de celle de la défaite certaine servirent une stratégie inchangée de pillage des pays occupés (sinon de leurs patrons) et classe Röchling parmi les industriels nazis les plus endurcis. Le mythe de « technocrate » apolitique que s'est *a posteriori* forgé Speer craque au fil des recherches, de Gillingham (*Ruhr coal..., passim*) à Guitta Sereny, dénicheuse de grands criminels de guerre, qui vient de l'ériger en partisan de la « solution finale » (*His battle with truth*, MacMillan, London, 1995).

Au centre de l'analyse, dès le cas Berliet, est placé l'attachement viscéral-sentimental du patron à son entreprise, qui explique (et justifie) tout (p. 28 sq.). Cette thèse accompagne celle de sa non-politisation - la « logique de gestion » -, peu compatible avec les travaux (cités) de Patrick Fridenson, *Histoire des Usines Renault... 1898-1939*, Ingo Kolboom, *La revanche des patrons...* ou Richard Vinen, *The politics of French business 1936-1945*. D'emblée est omise une *double* dimension essentielle de l'action d'avant-guerre: 1°, l'ardente lutte contre le mouvement ouvrier, menée à l'intérieur de l'usine et en dehors (via maints organismes, partis, journaux et publications); 2°, la fascination exercée par le modèle nazi qui promettait de liquider, avec la crise, les obstacles à l'autorité patronale dans l'entreprise et la nation. Comme tous les autres, le chapitre final (illisible à force de confusion) décrivant la croisade des « modernistes » contre les « passésistes » majoritaires aurait gagné à y réfléchir: Gillingham montre ainsi le lien direct entre plans patronaux belges des années trente, fondés sur la certitude d'une occupation prochaine du territoire, et disposition à « collaborer » avec l'occupant qui avait chez lui balayé toute entrave au profit, du syndicat au parlement.

La faiblesse de l'analyse est frappante concernant, entre autres, Berliet (qui aurait ignoré l'existence de littérature nazie dans la bibliothèque de l'usine, ou peu encouragé au

STO, p. 69 sq et 80) et Legueu: ce directeur arianisateur du Carbone-Lorraine est modestement taxé de «manque certain de sens des relations humaines» (p. 293), les auteurs ayant fait peu de cas des témoignages ouvriers *convergensts et accablants* de son dossier à la CNIE. Ici ou aux ADN, peu de chose est dit de la stratégie des détenteurs de capitaux, du « siège social » (p. 516): on ne déduit que tardivement que ce dernier considérait le terrorisme directorial comme l'incitation nécessaire au productivisme d'un personnel aux traditions « rouges ». Plus généralement, le livre contredit à la fois la documentation de guerre (fonds des Archives nationales (AN) cités par moi, « Les relations sociales dans les entreprises », *Les ouvriers en France pendant la Seconde Guerre mondiale*, 1992, Paris, p. 221-232) et les remarques ultérieures de hauts fonctionnaires comme Closon, commissaire régional de la République, sur la « politique [...] de revanche sur 1936 [d'un] patronat capitaliste au sens le plus fort et le plus odieux du terme » - celui des mines du Nord-Pas-de-Calais -, tant par la surexploitation que par la répression des mineurs (et de leurs « meneurs » dénoncés aux Allemands, fusillés ou déportés) (rapport du 20 juin, *Bulletin sur la situation...*, n° 105, 26 juin 1945, F1a, vol. 4029, AN). Le problème ne relève pas du seul comportement politique, mais du vieil impératif d'obtenir le rendement maximum, désormais au service des commandes allemandes.

Lesquelles auraient été en bonne part le fruit de la contrainte allemande - et vichyste. Les auteurs, après avoir conclu à « l'impossible typologie des entreprises collaboratrices » (p. 299 sq.), en proposent une. Ils situent la contrainte, « plus ou moins forte », « dans l'entre-deux » des analyses opposées, selon « trois strates » de « degré » décroissant: 1° « réelle indiscutable », 2° « sérieuse inexistante », 3° « effective mais relative »; et suggèrent d'affiner l'analyse en utilisant le ratio des commandes pour les marchés français et allemand comme « le premier parmi une dizaine d'indicateurs ». « Grille de lecture » séduisante (p. 302-304), mais dont rien n'est tiré, car ces critères sont subordonnés au contenu, d'une part, des mémoires en défense ou documents comptables (caractérisés par la fraude) fournis à la CNIE par les firmes et, d'autre part, des textes administratifs et fiscaux (fixant la part allemande dans la production ou les affaires traitées entre 1940 et 1944, le montant des profits illicites établi après, etc.): les seconds se fondant sur les premiers, le serpent se mord la queue.

La valeur nulle de ces chiffres est d'ailleurs admise, la seule négligence de la sous-traitance minorant le pourcentage « allemand » du chiffre d'affaires (p. 299). Et que dire de l'antagonisme entre les livraisons massives au Reich - les *S-Betrieb*, qui couvrent largement le champ étudié ici, lui consacraient au minimum 70% de leur production - et leur part infime dans les comptes *post bellum* de ses fournisseurs? L'ouvrage se montre parfois plus rigoureux envers les banques, relevant par le croisement des sources les invraisemblances de la défense; mais il érige indûment en exception l'obsession de faire de « bonnes affaires » de la banque Worms que l'Occupation enrichit (p. 682 sq.) comme toutes ses grandes consœurs. L'hypothèse d'une responsabilité supérieure des PME, non soumises à « contrainte sérieuse » et où la décision dépend d'un homme à l'inverse des grands groupes dotés d'un « organigramme complexe » et de « structures décentralisées » (p. 302), n'est pas étayée, et pour cause: tous les cas connus - banques, Francolor (Kuhlmann), Rhône-Poulenc (les Gillet), etc. - révèlent une remarquable concentration du processus de décision.

Quant au rôle de Vichy, on passe de l'idée, pertinente, d'une « digue » initiale d'emblée « très perméable » à une collaboration patronale impétueuse (p. 127 sq.) à celle, inexacte, d'instructions (*passim*) qu'il n'eut pas à donner à un patronat (le grand au moins autant que le petit) si « *arbeitswillig* » dès l'été 1940 (Gérard Chauvy, *Lyon 40-44*, Paris, Payot, 1993, p. 136): impitoyable pour les faibles, cet État respecta les élites économiques surreprésentées dans ses rangs - le livre le montre -, et les *aida à négocier* avec l'ennemi les meilleures conditions financières de la défaite nationale (voir ma communication, « Les effets de la

défaite de 1940 sur les élites économiques françaises [...] », *Elites en France et en Allemagne aux XIX^e et XX^e siècles. Structures et relations*, Oldenbourg Verlag, 1994, p. 179-198).

Une autre idée force de l'ouvrage est ainsi définie à propos de Fraissinet, au « comportement politique [...] très représentatif de celui d'une grande partie du milieu patronal: à la fois résolument pétainiste jusqu'en 1942 et pétri de patriotisme » (p. 492). Sacralisation de l'entreprise individuelle préférée à la nation? ou affres du « patriotisme » blessé par leur traduction en justice de Barnaud et Le Roy-Ladurie (p. 690), symboles de la banque Worms? Il conviendrait aussi de préciser au lecteur, auquel on assure mainte fois que la « motivation idéologique [patronale...] fut le plus souvent secondaire » (p. 319) - excuse ou circonstance aggravante? -, ce qu'on entend par ce mot. A l'aune de la définition de l'« amour de la patrie » (*Le petit Robert 1*, Paris, 1981 p. 1378-1379) et des 784 pages qui précèdent, affirmer que les patrons ne furent « ni plus ni moins patriotes » que le reste des Français ressortit à l'article de foi. L'exemple invoqué des « sociétés mixtes », dans lesquelles se sont engagées toutes les grandes firmes chimiques, paraît mal choisi (voir la note du 17 décembre 1943, BRE/15 bis 25800, F1a 3769, AN, et mon étude « Les élites françaises et la collaboration économique... », à paraître): le lecteur ne dispose ni d'éléments de comparaison - qu'en fut-il des autres classes sociales?- ni de ceux fondant le « patriotisme » du groupe étudié, à commencer par le refus de Berliet de fabriquer des obus entre 1935 et mai-juin 1940, sabotage de la Défense nationale décrit sans être qualifié (p. 34-41). On passe parfois de ce concept à celui de « résistance », fourre-tout contenant les meilleures intentions présumées après guerre, mais aucun critère économique précis: le cas le plus caricatural est celui de Mény, « antiallemand » et « résistant », qualificatifs jamais démontrés par un exposé allusif et embrouillé (p. 401-428).

On renoue donc, à travers le prisme du *quitus post bellum*, avec l'*Histoire de l'épuration* de Robert Aron, en attribuant au souci d'éviter tout « manichéisme » (p. 279-280) une « révision » en cours dans la communauté historique française, et reflétant la mutation depuis la décennie 1980 des rapports, naguère distants ou inexistantes, entre historiens et entreprise (*Histoire, économie et société*, n° 3, 1992, *passim*). Tout y est, mais dilué, confus jusque dans le style tarabiscoté par des prudences excessives, et accroché à une problématique curieusement rejetée en note: l'abandon nécessaire du terme de « collaboration » pour celui « d'accommodation » proposé par Philippe Burrin (p. 855), que ce dernier applique *en fait* plus à la masse de la population, qui n'eut pas à négocier les termes de la victoire allemande, qu'à ses élites inclinées à « collaborer » (*La France à l'heure allemande, 1940-1944*, Le Seuil, Paris, chap. 15 à 18). On postule les « motivations [...] variées et complexes » des grands patrons, par contraste avec la « simple » noirceur de celles des trafiquants du marché noir (p. 249), « collabos » souvent tortionnaires (p. 183-247). Nous préférons le contre-modèle de Gillingham décrivant avec la rigueur du scalpel (comme Hilberg « la destruction de juifs d'Europe ») l'insertion planifiée du « monde des affaires belge » dans « le Nouvel Ordre nazi »: marché noir structurel, contribution décisive à l'économie de guerre du Reich, rejet sur la population, via l'effondrement des salaires réels (la famine) et l'envol de l'impôt, du règlement de l'énorme note de relations bilatérales fondées sur le pillage de la nation.

Il faut veiller, estiment les auteurs, à « ne pas être prisonnier de l'effet de reconstruction du passé propre aux mémoires » (p. 492): c'est l'écueil dans lequel tombe leur gros livre qui décrit mieux la restauration, par la IV^e République, des élites compromises par leur comportement des années 1940-44 que « les patrons sous l'Occupation ».

2. Annexe 2, 3 lettres d'Alain Plessis

« 14 septembre 1995

En vous écoutant au téléphone, en vous lisant, je mesure toute l'amertume et la déception qui vous habitent, et je le comprends, car la préparation et la rédaction de ce très gros article vous ont demandé un énorme travail et de considérables dépouillements d'archives.

La longueur et la richesse de ce travail, la densité de cet article bourré de références m'interdisent de porter un jugement à la légère, d'autant plus que je ne saurais prétendre être compétent sur la période étudiée, mes propres travaux ne dépassant pas les années 1930. Le survol que j'ai pu faire de cet article me permet donc seulement de mesurer l'ampleur de votre recherche.

La rentrée est si lourde, et j'ai tant de problèmes dans l'immédiat que je ne pourrai lire avec l'attention qu'il mérite cet article avant quelque temps. Quand j'aurai pu le faire, je vous ferai part de ce que je pense. Encore que mon peu de compétences sur cette période me rende difficile toute appréciation tranchée. Mais, bien entendu, je suis d'accord avec vous, toute censure d'un historien a quelque chose d'intolérable ».

10 novembre 1995 (en réponse à une question sur le cours de l'affaire)

« J'avais l'intention de lire avec toute l'attention qu'il mérite votre gros article. Mais, ayant fait le point, je me trouve débordé comme jamais. Aux cours, aux réceptions d'étudiants, s'ajoutent les mémoires à lire d'urgence (DEA, maîtrises) et... les textes à faire d'urgence également pour un ouvrage collectif et une revue, que me réclament les éditeurs. Bref, je ne surmonterai cette pression, et je n'aurai le temps de vous lire, que d'ici une bonne quinzaine de jours ».

« 2 janvier 1996, en réponse à mes vœux

Je n'ai pu trouver le temps de le lire sérieusement, et vous dois quelques explications sincères à ce sujet. Je suis absolument débordé. Après avoir terminé en décembre une grosse contribution à un ouvrage collectif sur le financement de l'industrie au XIX^e siècle, je dois finir cette semaine (mais sera-ce possible?) un gros article pour un ouvrage collectif sur les banques locales au XIX^e siècle. Il me faut dans le même temps faire un article (plus court) sur l'histoire des assurances en France (en vue de lancer une recherche longue et ample), rédiger un texte pour l'histoire de la grande distribution en France, et un autre (également pour Jacques Marseille) sur les banques et la crise de 1930. Tout cela est, d'après les éditeurs, fort urgent!

Avec, en prime, la charge de l'agrégation, je plie sous le travail, et je j'ai guère de temps à consacrer ni à mes petits enfants, ni... à votre gros article.

Celui-ci, par sa longueur, par la richesse d'information qu'il contient, ne peut être honnêtement "survolé". Il me faudra une lecture attentive. Comme de plus il porte sur une période que je connais mal (étant plutôt soit un XIX^{émiste}, soit un spécialiste des crises économiques), mon avis, que je vous donnerai dès que possible, sera celui de quelqu'un qui connaît mal ces problèmes de collaboration; j'étais trop jeune pour les vivre, et je n'ai jamais travaillé là-dessus. Ceci dit, je me dois de vous dire que cet article me paraît reposer sur le dépouillement d'archives très importantes, et représente un travail très considérable. Quand je pourrai lire votre travail avec toute l'attention qu'il mérite, je vous en dirai plus... même si mon avis, encore une fois, sera celui d'un historien qui connaît peu ces questions »⁵⁴.

3. Annexe 3. Lettre de sollicitation d'invitation au colloque « L'Occupation, l'État français et les entreprises », et réponse de F. Marcot

a) Le Pecq, le 22 novembre 20098

« Monsieur et cher collègue,

⁵⁴. Lettres manuscrites d'Alain Plessis, 14 septembre, 10 novembre 1995 et 2 janvier 1996.

Je vous remercie de m'annoncer la tenue de votre intéressant colloque de mars 1999 sur "L'occupation, l'État français et les entreprises", dont "la problématique" semble laisser place, par la diversité des champs envisagés, à des approches multiples. Par ailleurs, les interventions de vos nombreux invités n'épuiseront pas "la question des attitudes patronales" (O. Dard et J.-C. Daumas, *Bulletin du Centre 19-20* de votre Université, p. 55). Que dois-je penser du sens de l'envoi, sans commentaire puisque non accompagné d'un courrier, dudit *Bulletin*... S'agit-il de m'apprendre (c'est le cas, puisque je l'ignorais) que se prépare un colloque auquel ont été conviés nombre de collègues qui travaillent sur le sujet, mais où je ne saurais figurer? Je compte parmi les spécialistes de la question, et cette exclusion systématique (qui n'est d'ailleurs pas propre au terrain de la collaboration économique) a quelque chose de comique, mais qui commence à me lasser.

J'ai avisé par téléphone M. Plessis de mon étonnement, et, je l'avoue, de mon indignation. M. Plessis, qui me reconnaît comme une spécialiste du sujet qui occupera le colloque dont vous êtes le responsable, se dit fort surpris de ma non information. Il s'apprête à notifier par écrit son étonnement à M. Daumas (M. Plessis, bien que membre du comité scientifique du colloque, me dit n'avoir pas participé à ses réunions, depuis le lancement de l'affaire il y a au moins un an)⁵⁵.

J'ai naturellement maint sujet à vous proposer, parmi lesquels – ce qui ferait un pendant à votre propre communication ["Qu'est ce qu'un patron résistant?"⁵⁶] – « Qu'est ce qu'un patron collaborateur? », ou un sujet sur l'aryanisation ("collaboration et aryanisation"), ou sur une branche, par exemple les métaux non-ferreux (une étude couvrant les questions liées de la bauxite, de l'alumine et de l'aluminium) ou les banques.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur et cher collègue, l'expression de mes pensées les meilleures ».

b) Réponse de F. Marcot, après deux appels téléphoniques de ma part, dont un le 22 juin 1998, où il m'avait annoncé « consultation » du « comité scientifique » sur mes propositions avant réponse définitive :

« Madame et chère collègue,

En réponse à votre lettre (et en reprenant les principaux points de notre conversation téléphonique d'hier), je suis en mesure de vous apporter les précisions suivantes :

Si vous avez le bulletin reçu 19-20 publié par notre Centre d'Histoire contemporaine "sans lettre d'accompagnement", c'est parce qu'il est envoyé par publipostage aux divers centres ainsi qu'à de nombreux collègues. L'envoi gracieux de près de 200 exemplaires nous a dissuadé de les accompagner d'un courrier personnalisé. Nous avons voulu faire vite, étant donné nos faibles moyens, mais je reconnais volontiers que cette pratique n'est pas conforme aux règles de la traditionnelle courtoisie française.

Le comité scientifique de ce colloque, loin d'être de pure forme ou de simple caution, a été investi de très larges responsabilités. La problématique du colloque a été soumise par écrit à ses membres puis modifiée avec leur accord ou suivant leurs suggestions; le mode d'organisation et les dates ont été précisés par lui; la liste des intervenants a été établie avec l'accord des membres du comité scientifique et le plus souvent sur leur proposition lors de la réunion du 7 novembre 1996 et dans les semaines qui ont suivi, après que les membres du comité absents ce jour-là aient (*sic*) été informés du programme.

⁵⁵. M. Plessis ne trouva sans doute pas le temps – comme il ne l'avait pas trouvé pour me lire en 1995-1996 – d'aviser M. Daumas...

⁵⁶. *Bulletin du Centre d'histoire contemporaine 19-20*, 1998, n° 2, p. 60.

Je ne vous conteste point la qualité de “spécialiste du sujet”, mais, comme vous me l’avez vous même fait remarquer hier, de nombreux spécialistes seront absents ⁵⁷. C’est la règle générale de tous les colloques et rien n’est plus délicat que de trouver un équilibre entre historiens confirmés et jeunes chercheurs, entre Français et étrangers (5 nationalités seront représentées). Vous m’avez par ailleurs, hier, reproché l’absence de femme dans le comité scientifique mais, sans que cela résulte d’un choix délibéré, j’en ai compté six parmi nos intervenants.

J’ai déjà refusé d’autres propositions de communication, et je ne me fais aucune illusion et je sais que, quelque soit le bien des personnes invitées, des lacunes historiques demeureront et des absences nous seront reprochées. En tant que responsable de ce colloque, j’estime m’être entouré de suffisamment de conseils et de garanties pour être en mesure de maintenir close [elle s’était grossie de deux noms entre février et mai 1997, Paul Sanders et Arnaud Berthonnet, d’après la note 1 de ce courrier] la liste des intervenants, sous peine de voir s’ouvrir une boîte de Pandore et le déroulement du colloque gravement obéré. Je ne puis donc accepter votre proposition de communication.

Je pourrais être flatté par l’importance que vous accordez à cette manifestation et à l’influence que vous prêtez au Centre d’histoire contemporaine de Besançon dans l’université française. Mais je ne puis que m’en tenir à une vision plus modeste et plus réaliste de la situation. Nous organisons des colloques depuis 1992 et nous nous efforçons de faire de notre mieux pour apporter notre contribution à la recherche, mais nous ne sommes ni un lieu de pouvoir, ni une institution de prestige. La participation à nos colloques n’apporte aucune gloire et la non-participation aucun trait d’infamie et je me permets de trouver déraisonnable le fait que vous puissiez interpréter votre absence à Besançon comme relevant d’une stratégie d’“exclusion systématique”.

Dans l’espoir que cette lettre vous apportera les éclaircissements désirés, je vous prie de croire, Madame et chère collègue, en ma parfaite considération » ⁵⁸.

II. LES MANŒUVRES DES CAGOTS

INTRODUCTION

Le texte qui suit constitue la seconde partie d’une communication initialement intitulée « Un aspect de la “crise de l’histoire” : la dictature des experts en pensée conforme » et destinée au recueil préparé en 1998 par Marie-Danielle Demélas en hommage à la grande historienne d’histoire sociale Rolande Tremppé. L’organisatrice de l’ouvrage avait accepté, sur le principe puis sur pièces, ladite communication avant que Michelle Perrot, chargée de la préface du livre, ne me signifiât, fin décembre 1999, son veto absolu, sous menace de ne pas s’acquitter de sa propre mission : c’était elle ou moi qui céderait (céderais). Ce fut moi, par souci de ne pas blesser la bénéficiaire de l’hommage, qui voulait voir les deux noms dans l’ouvrage. On avait alors atteint un stade avancé dans l’atmosphère délétère régnant en histoire contemporaine dans l’université, en plein triomphe médiatique de l’équipe groupée autour de François Furet puis de son successeur en criminalisation du marxisme, Stéphane Courtois ⁵⁹ - « talon de fer » ⁶⁰ que les chercheurs futurs définiront sans doute comme

⁵⁷. J’avais invoqué l’absence d’André Gueslin, qu’on n’avait en effet pas invité, et de Claire Andrieu qui, m’a-t-on dit, avait décliné l’invitation.

⁵⁸. Lettre de François Marcot, Besançon, 23 juin 1998.

⁵⁹ Présentation du dossier relatif aux préparatifs de l’ouvrage de Marie-Danielle Demélas, éd., *Militantisme et histoire, Mélanges en l’honneur de Rolande Tremppé*, Presses Universitaires du Mirail, Paris, 2000, dans la 1^e partie de la communication, citée n. 7.

organiquement lié au verrouillage politique et idéologique caractérisant les décennies qui ont précédé l'explosion de la plus grave crise systémique du mode de production capitaliste (à cette date, celle de 1931 incluse).

Formée par des maîtres au sommet desquels figurait le grand spécialiste d'histoire économique Pierre Vilar, je n'avais pas cru indispensable de sacrifier mes convictions théoriques et politiques au « sens du vent » dominant depuis la décennie 1980⁶¹ ; je m'étais obstinée dans la décennie suivante à défricher ou labourer des champs divers liés à l'histoire des relations internationales – entre autres, la collaboration économique franco-allemande sous l'Occupation et la politique extérieure du Vatican. Mon *modus operandi*, classique pourtant – consistant à croiser des documents d'archives interdits d'accès, à l'origine, au public -, ne convenait plus aux nouveaux censeurs : je m'étais donc heurtée à ceux-ci au point d'avoir été, entre 1990 et 1995, évincée d'à peu près toutes les revues universitaires⁶², y compris la plus ouverte d'entre elles jusqu'à cette dernière date, la *revue d'histoire moderne et contemporaine*. Juste avant de subir le rejet de la communication rédigée en l'honneur de l'historienne et militante Rolande Treppe, j'avais dû renoncer à informer les lecteurs futurs d'un ouvrage sur la collaboration économique (paru en octobre 1999) du sort que l'historiographie dominante infligeait à tout chercheur coupable d'énoncer la scandaleuse hypothèse d'un collaborationnisme patronal à l'origine de tous les autres collaborationnismes. Mon éditeur redoutait en effet les funestes retombées juridiques d'une incitation-provocation à débat susceptible de froisser les historiens qui refusaient toute discussion problématique et méthodologique depuis près de vingt ans, accablaient la pensée dissidente de leur mépris unilatéral et disposaient du pouvoir simultanément de bloquer la publication des écrits non conformes dans les revues qu'ils contrôlaient : l'ouvrage en question, *Industriels et banquiers français sous l'Occupation : la collaboration économique avec le Reich et Vichy*, était précisément né de leur refus de publication d'un gros article dans une revue confidentielle⁶³.

J'esquissai le descriptif de cette atmosphère académique étouffante dans un article puis dans un petit ouvrage sur *L'histoire contemporaine sous influence*⁶⁴ : j'y mentionnais quelques dossiers personnels de censure, non par vocation à pleurnicher sur mes malheurs, mais parce que je ne pouvais traiter en toute liberté que de mon cas, quitte à susciter ensuite des émules. Les détails consignés dans l'hommage prévu pour la grande historienne à laquelle j'avais eu l'honneur (en 1984-1985) de succéder à la chaire d'histoire sociale de Toulouse étaient cependant condamnés au silence académique. Ils y eussent été définitivement ensevelis si, en 2007, les sociologues « critiques » qui souhaitaient rendre hommage à Christian de Montlibert ne m'avaient proposé de participer à leur entreprise, et autorisée à traiter du statut de la dissidence dans ma propre discipline. Les aléas du calibrage de l'édition ont séparé en deux la communication dormante.

Elle est demeurée dans son état initial de 1999 (sauf, pour la partie qui suit, une précision de note), le respect du texte initial correspondant à la volonté de publier un texte censuré dans l'état primitif de sa rédaction et au moment de son interdiction. Sa première partie, relative aux aléas de l'historien(ne) s'entêtant à démontrer que le grand capital français

⁶⁰ Titre du grand roman politique de Jack London (publié en 1908) que devrait lire toute personne soucieuse de comprendre les modalités d'établissement de l'idéologie dominante, traduction récente au Temps des cerises, 1999.

⁶¹ Expression d'un professeur à l'IEP en 1996, à l'occasion d'une « cabale cléricale » contre mon article sur le Vatican récemment paru dans la revue qu'il dirigeait, protestation et pression groupées des cagots anonymes ayant abouti à la parution immédiate du « contre-article » de Francis Latour, cf. *infra*, n. 10-11.

⁶² Interdite de publication dans *guerres mondiales et conflits contemporains* du temps de Jean-Claude Allain, j'ai reparu dans la revue ensuite dirigée par Chantal Metzger; sur la *rhmc*, *infra*.

⁶³ Paris, Armand Colin, 1996, rééd. 2007. Épisode conté, réf. n. 7.

⁶⁴ « L'histoire commissionnée – un nouveau paradigme? », *Mouvements*, n° 21-22, mai-août 2002, p. 135-142, et *L'histoire contemporaine sous influence*, Pantin, Le temps des cerises, 2004.

avait « collaboré » plus que toutes les autres classes sociales réunies, comportait l'introduction générale de l'ensemble : elle a été intégrée au recueil *Le raisonnement sociologique à l'ouvrage*⁶⁵. La seconde, qu'on trouvera ci-après, décrivait la « cabale des dévots » qui se dresse en France contre toute tentative d'histoire non cléricale de l'Église romaine. Le lecteur, qui sera peut-être déçu de ne pas y trouver des exemples plus récents, ne doit pas pour autant croire que les choses se sont améliorées. Les censures académiques *stricto sensu* ont continué à fleurir depuis le début du 21^e siècle, bien qu'elles aient me concernant à vrai dire moins lieu d'être. J'ai renoncé depuis 2007 à proposer aux revues historiques universitaires, y compris les présumées « critiques », des articles qu'elles ont pris l'habitude de rejeter systématiquement et publie les textes concernés sur mon site⁶⁶. Le rejet du débat historiographique est toujours aussi catégorique, comme l'illustre l'enterrement des thèses iconoclastes en tout lieu, notamment dans les colloques où ne discutent que des collègues d'accord sur l'essentiel : ils me sont restés si régulièrement interdits que j'ai décidé depuis quelques années de ne plus y candidater du tout. Je m'obstine en revanche dans la tentative de critique problématique et méthodologique 1^o de l'intitulé, 2^o de la conception « officielle » des questions de concours de recrutement d'histoire, de plus en plus étroitement idéologique et politique – pour ne citer que le triomphant et dérisoire « Penser et construire l'Europe » infligé aux candidats des sessions 2007-2009 - et 3^o des bibliographies « officielles », parce que l'enjeu n'est pas personnel mais général : la formation de nos professeurs, donc de nos jeunes générations. Acharnement jusqu'ici vain, ce droit à la critique demeurant résolument proscrit dans la revue corporative *Historiens et Géographes* qui publie ces bibliographies imposées de fait⁶⁷. Le dithyrambe qui vient de glorifier (en septembre 2008) à l'occasion d'un séjour éclairant sur la « laïcité positive » des gouvernants français, de la droite à la gauche non laïque, le nouveau pape allemand - « pastore tedesco » fut le surnom, italien et polonais, de l'Italien Pacelli devenu Pie XII, avant de qualifier le pape allemand Ratzinger, digne héritier de Benoît XV, un des innombrables « papes allemands » (au sens politique de « pro-allemand ») du 20^e siècle⁶⁸ – suggère que, en matière d'histoire de la Curie, rien n'a changé depuis le tournant du siècle dernier.

II. LES MANŒUVRES DES CAGOTS

La campagne cléricale contre le dernier livre de John Cornwell, publié en français en septembre 1999, *Le pape et Hitler*, titre d'ailleurs représentatif du manque de courage de

⁶⁵ « Des interdits de l'histoire de la collaboration », Simon Borja et Jean-Yves Causer, éd., en collaboration avec Clément Bastien et David Naegel, *Le raisonnement sociologique à l'ouvrage. Autour de Christian de Montlibert*, 2008.

⁶⁶ Dernière demande, aux *Cahiers d'histoire critique*, une critique du remarquable ouvrage de Geoffrey Roberts, *Stalin's Wars: From World War to Cold War, 1939-1953*, New Haven & London, Yale University Press, 2006 - « Geoffrey Roberts, *Stalin's Wars, From World War to Cold War, 1939-1953* : un événement éditorial », et dernier rejet consécutif, le 17 août 2007, la réponse (fort tardive) de ma collègue moderniste Anne Jollet : « Je te prie de bien vouloir excuser cette réponse tardive. N'ayant pu tenir notre comité de rédaction de début juillet du fait des contraintes des uns et des autres, nous avons dû procéder par échange de courrier pour décider collectivement des publications à venir, ce qui explique le temps mis à te répondre. La recension du livre de Geoffrey Roberts, *Stalin's Wars*, a suscité des réserves de membres du Comité de rédaction (notamment autour de ce qui dans ton argumentation peut apparaître comme une justification de Katyn), aussi nous ne pourrions la publier. » L'« argumentation » – que je partage – était celle de Roberts. Le texte figure sur mon site www.historiographie.info.

⁶⁷ Annie Lacroix-Riz, « Penser et construire l'Europe. Remarques sur la bibliographie de la question d'histoire contemporaine 2007-2009 parue dans *Historiens et Géographes* n°399 », *La pensée*, n° 351, octobre-décembre 2007, p. 145-159.

⁶⁸ Champion du Reich de la Première Guerre mondiale à sa mort, 1922, et auteur, notamment, d'un mémorable mémorandum sur la paix, le 1er août 1917, destiné à conserver à l'Allemagne les territoires conquis que l'évolution des armes était en passe de lui faire perdre.

nombre d'éditeurs - l'original désignant *Le pape d'Hitler (Hitler's Pope)* –, m'incite à traiter également des périls d'une recherche indépendante sur l'histoire du Vatican. L'assaut, frontal et général, grands *media* à l'appui, associe au dénigrement la disqualification systématique : M. Le Roy Ladurie, dans le supplément littéraire du *Figaro* du 16 septembre 1999, qualifie de « dernière victime de Hitler » et de « pape de la neutralité » l'un des « papes allemands » du XX^e siècle (qui en est riche) et profite de l'occasion pour « rapproche[r] » le « goulag » – qui définit l'affreux communisme qui le séduisit un temps naguère – de la Shoah. Pierre Chaunu, dans le *Figaro* du 17 septembre 1999, contesta à l'auteur jusqu'à la qualité d'historien, tout en inventant audit pape des brevets de bonne conduite résolument exclus par les archives. Étienne Fouilloux, dans *Le Monde* portant la même date, émit des doutes sur « la fiabilité de l'ensemble » en recourant à des astuces subalternes: l'auteur ne serait pas fiable parce qu'il définit l'Action catholique comme « une forme anémiée de rassemblement dominé par les clercs » – définition de Cornwell par ailleurs plutôt proche du contenu des impitoyables archives diplomatiques, etc. Ma liste est sans doute partielle. Tant de hargne surprend, face à un ouvrage modéré, presque muet sur la stratégie globale du Vatican, et qui atténue ses jugements moralisants sévères par un souci prudent de balancement : un marteau-pilon contre une mouche...

L'audacieux, non-catholique ou catholique « critique » – c'est le cas de cet auteur anglais, catholique, j'y insiste –, mobilise donc contre lui le catholicisme « institutionnel », voire le protestantisme (P. Chaunu s'exprime en son nom), qui prétend incarner à lui seul ce qu'il appelle l'histoire « religieuse ». Une cohorte lestée du poids allégué de sa science – science rognée et entachée par sa *dépendance* de fait ou de droit vis à vis de l'Église romaine –, ose contester le recours à des sources de seconde main, méthode qu'elle pratique elle-même couramment (parfois exclusivement). Elle brocarde les pseudo-« révélations » qui bousculent la vénération (pour les plus droitiers de ses représentants) ou le respect (pour les plus libéraux) qu'elle porte depuis des décennies à Pie XII. Si l'historien non labellisé propose une synthèse d'ouvrages antérieurs, il est accusé de ne débiter que des évidences archiconnues. Les censeurs qui invoquent cet argument oublient cependant qu'ils avaient négligé d'informer leurs lecteurs de l'existence de ces banalités. Si l'historien non pourvu de l'imprimatur a l'audace de s'appuyer sur des documents *originaux* qui achèvent de poser Eugenio Pacelli en pangermaniste, antisémite morbide et complice et protecteur des nazis depuis le tout début des années vingt, il fait l'objet d'une conspiration du silence ou de manœuvres aussi secrètes qu'efficaces. C'est ce qui advint à propos mon ouvrage *Le Vatican, l'Europe et le Reich de la Première Guerre mondiale à la Guerre froide (1914-1955)*. Des épisodes y afférents constituent la seconde partie de cette contribution : ils éclairent la tutelle des cagots sur une France déchristianée, et l'atmosphère d'intimidation, de censure et d'autocensure qu'ils font régner jusque dans les associations d'historiens. Contre mes travaux sur le Vatican, les cagots universitaires se sont efficacement agités dans l'ombre. Je citerai de ce festival quelques exemples.

I. COMMENT L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS D'HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE DÉFEND LES INTÉRÊTS DE SES MEMBRES LAÏQUES ASSAILLIS PAR LES CLÉRICAUX

En avril-mai 1997 parut dans *Historiens et Géographes*, revue de l'Association des professeurs d'histoire et géographie, une recension, favorable mais nullement dithyrambique, de mon livre *Le Vatican, l'Europe et le Reich de la Première Guerre mondiale à la guerre froide* par l'historien contemporanéiste William Serman, professeur à l'université Paris I⁶⁹. J'avais prié la revue de le confier à ce collègue, qui s'intéresse beaucoup aux rapports entre Église et État, esprit libre et un des seuls de son espèce qui ne fût pas un clérical (M. Serman,

⁶⁹. *Historiens et Géographes*, n° 357, avril-mai 1997, pp. 557-558.

dont personne ne saurait faire un marxiste patenté, n'était pas chargé de chanter mes louanges, mais de dire ce qu'il pensait du livre). J'étais en butte depuis des années à une « cabale cléricale » (propos oral dont l'auteur, qui a formé des générations de la plus brillante khâgne de France, se reconnaîtra) contre ledit livre ou contre des articles sur le même thème.

La cabale fut orchestrée par des personnalités assez éminentes pour pouvoir opposer au *dernier* (au sens sans doute absolu du terme) article que j'ai(e) eu l'honneur de publier, fin 1995, dans la *Revue d'histoire moderne et contemporaine*⁷⁰ l'indispensable « contre-article » de Francis Latour : paru dans des délais exceptionnels – dans le second numéro suivant la publication de mon texte intitulé « De la spécificité de la diplomatie vaticane » –, il était chargé de combattre « cette opinion selon laquelle le souverain pontife a servi sans sourciller les intérêts de Berlin et de Vienne [qui] toujours la vie dure chez quelques historiens » (la note correspondante me désignant); et exposait gravement que, pour appréhender le Vatican, puissance « spirituelle » qui relève d'une « logique très particulière » et « travaille avant tout à atteindre des objectifs religieux », « se borner aujourd'hui à travailler à partir des seules archives d'une puissance (...) peut conduire à fausser dès le départ la perspective de recherche. Le parti pris idéologique peut parfois amener des historiens à travailler ainsi », etc.⁷¹. Le texte ressemblait comme un frère à celui que l'intéressé, lié à l'institut catholique de Paris, publia au même moment dans *Guerres mondiales, conflits contemporains* – dont M. Allain m'a fermé l'accès depuis qu'il la dirige –, article sans doute prévu dans des délais plus courants, puisqu'il est privé de ses préceptes méthodologiques contre les historien(s) mécréant(s)⁷². Quant à M. Rémond, maître alors de la *Revue historique*, il refusa en mars 1996 l'article que je lui avais proposé en novembre 1995, « Relations diplomatiques et opinion publique: Le Quai d'Orsay, la presse et le Vatican dans l'entre-deux-guerres », avec les arguments présentés ci-dessous.

À la sortie de mon livre (fin 1996), je refusais donc d'être livrée, dans une revue laïque, en pâture aux « spécialistes » monocolores, « les historiens catholiques [qui] se croient au-dessus des règles ordinaires de leur métier, y compris quand ils exposent les travaux de leurs collègues » – pour citer l'excellente définition de mon collègue professeur de Khâgne à Condorcet Pierre Albertini, spécialiste de l'école⁷³, dans une protestation publique contre la recension du livre de John Cornwell par Étienne Fouilloux⁷⁴. Le président de l'association m'ayant après coup – après ce qui suit – déclaré que je devais mes malheurs à ma fâcheuse initiative, j'affirme que le choix ou la proposition par un auteur de son « recenseur » est une coutume bien établie: « le secrétariat » de *La Revue historique*, à laquelle avait été envoyée le livre, m'a priée par lettre du 6 décembre 1996 de lui proposer un nom à cet effet : « Nous recevons avec intérêt votre ouvrage “Le Vatican, l'Europe et le Reich...” (A. Colin). Auriez-vous l'obligeance de nous suggérer un recenseur? »⁷⁵.

Je n'avais, il est vrai, pu jouir de cette liberté pour une autre revue parce qu'un de mes amis toulousains – universitaire fort brillant – a cru que cette recension, prévue depuis au moins un an, briserait sa carrière, lui fermant les portes de l'édition et le poste de professeur (« même s'il ne recherchait pas Paris »). Rien que cela! À y regarder de plus près, il avait choisi pour directeur de recherches un célèbre professeur parisien qui, engagé dans la cabale,

⁷⁰. «Le Vatican et les buts de guerre germaniques de 1914 à 1918: le rêve d'une Europe allemande», *rhmc*, n° 42-44, octobre-décembre 1995, p. 517-555.

⁷¹. *Rhmc*, n° 48-50, avril-juin 1996, p. 349-365, citations p. 349-351.

⁷². « Le Saint-Siège et la défense de ses intérêts politico-religieux pendant la Première Guerre mondiale », *gmcc*, n° 182, avril 1996, p. 105-121, doté d'un appareil de notes fort modeste, 22, dont 7 provenant de documents originaux.

⁷³. *L'École en France, XIXè-XXè siècle, de la maternelle à l'université*, Paris, Hachette, 1992.

⁷⁴. « Courrier du “Monde” », *Le Monde*, 26-27 septembre 1999, p. 15.

⁷⁵. Lettre manuscrite citée, Paris, 6 décembre 1996.

exaspéré contre ma façon « idéologique » de faire de l'histoire, mon antigermanisme et mon anticléricalisme, n'eût pas supporté qu'il n'éreintât pas l'ouvrage : c'était l'habilitation prestigieuse ou la recension d'un paria, dont le nom était « plombé » (*sic*) dans toute l'université; il a choisi, et acquis le poste espéré (et mérité), dont j'ai la faiblesse ou la naïveté de penser qu'il l'eût obtenu même avec ladite recension. L'époque, je l'ai dit, s'exagère volontiers les risques encourus.

Ulcérés qu'on osât ne pas jeter mon ouvrage aux chiens, des tartufes dont je ne puis citer le nom puisque M. Tison ne m'en a pas communiqué la liste écrite, ont, en vue de disqualifier ledit ouvrage et son « recenseur », harcelé la revue de *notre* Association; ils ont obtenu de son rédacteur en chef, Hubert Tison, qui a omis de m'informer de ce tapage, qu'il prît pour eux la plume. En février 1998, la revue créa donc pour l'occasion une rubrique, un courrier des lecteurs sans lecteurs, rédigé par son rédacteur en chef :

« Courrier des lecteurs

À la suite du compte rendu du livre d'Annie Lacroix-Riz, *Le Vatican, l'Europe et le Reich de la Première Guerre mondiale à la guerre froide* (Armand Colin, 1996), paru dans le n° 357, avril-mai 1997, pp. 557-558, nous avons reçu plusieurs lettres de lecteurs familiers de la période et du sujet, qui ont critiqué cette recension, la trouvant "trop complaisante", et la rédaction *d'Historiens & Géographes* pour l'avoir confiée à un non-spécialiste. Nos correspondants se disent choqués, voire scandalisés, par ce compte rendu "quasi apologétique". Ils s'élèvent contre la thèse de l'auteur, unilatérale et partielle, qui déforme une histoire complexe à l'aide d'une "grille idéologique" datée.

Nous rappelons que chaque auteur de compte rendu à qui nous destinons un livre est libre de sa critique à condition de respecter les règles déontologiques de la presse. Néanmoins, *Historiens & Géographes* a parfois publié deux comptes rendus différents sur un livre objet de débats. Nous ne l'avons pas fait dans ce cas et nous le regrettons. Aussi avons-nous choisi de résumer pour nos lecteurs l'essentiel des observations de nos correspondants en 6 points:

1) L'hostilité systématique de l'auteur envers son objet d'étude tourne à la caricature et au pamphlet. Car sa thèse est bel et bien que l'objectif n° 1 du Vatican au XX^e siècle consiste à s'allier avec l'Allemagne (de Guillaume II à Adenauer en passant par Stresemann et Hitler) pour nuire à la France ou par anticommunisme. La quasi-justification des procès du Troisième Reich et de ceux des démocraties populaires contre des religieux, des prêtres ou des prélats laisse rêveur (pp. 275-276 pp. 477 et suivantes).

2) La volonté d'ignorer le rôle religieux du Vatican et de le réduire à une « institution politique italienne » (p. 3) mutile nettement la réalité.

3) Annie Lacroix-Riz manifeste une confiance exclusive et abusive dans les archives diplomatiques (françaises surtout). Aussi bien informé soit-il, un diplomate nationaliste, gallican ou... anticlérical, est-il le mieux placé pour comprendre les vues romaines ? Sur des questions largement défrichées, une bibliographie souvent abondante et de qualité est ainsi écartée au profit d'un seul type de source utilisé de façon insuffisamment critique, d'où des contresens facilement évitables par simple croisement d'informations.

4) Les archives auxquelles se réfère constamment l'auteur sont d'ailleurs curieusement exploitées. À cet égard, l'impressionnante abondance de l'appareil documentaire ne saurait faire illusion: il est haché en une multitude de citations courtes dont la référence précise demeure souvent insuffisante. Ce qui fait qu'on ne sait pas qui parle: le diplomate faisant rapport au Quai d'Orsay, son interlocuteur du moment, ou le texte transmis... ce qui n'est pas la même chose.

5) Une telle pratique donne parfois des résultats étranges. « Les orthodoxes accus[èrent] ouvertement le Vatican [...] d'avoir [...] armé la main du criminel », lit-on à la page 474 (criminel ayant assassiné en 1948 le prêtre uniaste qui fut le principal agent de la rupture de son Église avec Rome et de son ralliement au patriarcat de Moscou, deux ans plus

tôt). Qui écrit cela, et quelle est sa source ? La note 26, placée 9 lignes et quelques citations plus loin ne permet pas de le savoir. L'insinuation est pourtant grave. Pourquoi ne pas évoquer une autre hypothèse d'époque, plus plausible aujourd'hui? L'élimination à l'instigation des "organes" soviétiques du principal témoin d'une affaire à laquelle ils ne sont pas étrangers.

6) Annie Lacroix-Riz propose une interprétation en partie discutable de l'encyclique *Mit brennender Sorge*, pp. 280-284. Certes, elle a raison de dire qu'il n'est pas fait mention des juifs allemands. Mais elle ne cite pas les travaux récents d'Ulrich von Hehl et de Konrad Repgen qui éclairent l'attitude d'une minorité de catholiques qui furent poursuivis ou exécutés pour avoir protesté contre les lois antijuives. Louis Dupeux dans une excellente mise au point récente sur « les catholiques allemands et le Troisième Reich » (*Revue d'Allemagne*, janvier-mars 1997) rappelle que la lecture de l'encyclique *Mit brennender Sorge* dans 150 000 chaires fut vécue par le clergé et les fidèles comme une « libération » et par le régime nazi comme une « déclaration de guerre »⁷⁶.

J'épargne au lecteur le détail de mes appels téléphoniques et de mes courriers à MM. Tison et Marconis, président de l'association, pour exprimer mon indignation devant cette manœuvre et le manque minimal de courtoisie des responsables de la revue, exiger que les « correspondants » présumés signent leurs écrits et qu'on m'en adresse copie, et annoncer ma réponse à cette rubrique inédite. J'envoyai notamment le 8 mars à la revue et à M. Marconis un texte de 4 pages, que mon collègue jugea oralement beaucoup trop long (on ne pouvait consacrer à mes querelles un tel volume de la revue – qui dépasse souvent les 500 pages) et injurieux (il lui vaudrait des poursuites juridiques, lesquelles n'avaient pas, me concernant, tracassé la revue). Ne répondant à aucun de mes courriers, il m'annonça téléphoniquement qu'il en couperait ce qu'il souhaitait et que ce sera « à prendre ou à laisser ». Soumise à ce diktat – un texte tronqué ou rien –, et au refus d'un nouveau texte, plus court, de compromis, adressé le 16 mars, mais non pris en compte, comme me le confirma M. Tison par un courrier en recommandé du 26⁷⁷, je ne m'opposai pas à la publication du texte largement coupé.

Dans le numéro suivant parut ma réponse tronquée, précédée d'un chapeau de « la direction de la revue ». Celle-ci affirmait avoir opéré « une synthèse des lettres reçues à la rédaction, et dûment signées » – courriers dont j'ai demandé en vain copie – ; et avoir éliminé de ma « très longue lettre [...] certains passages qui mettent en cause des tiers (personne ou publications) pour deux raisons : d'une part, parce qu'ils nous semblent sans rapport direct avec les principales critiques dont nous avons fait état et d'autre part, parce qu'en incriminant des personnes, ils pourraient être répréhensibles en regard de la loi ». Les parties de l'original coupées figurent ci-dessous soulignées – pour respecter l'italique initial – et entre crochets :

« [À propos d'un « courrier des lecteurs » anonymes: de l'Inquisition et de la liberté de critique] »

Des « lecteurs familiers de la période et du sujet » traités par mon ouvrage *Le Vatican, l'Europe et le Reich de la Première Guerre mondiale à la Guerre froide (1914-1955)* se seraient insurgés contre une recension « trop complaisante » parue dans le n° 357 d'*HG* (p. 557-558). Rien n'empêche lesdits lecteurs « choqués, voire scandalisés » de faire ès qualités de mon livre une recension non « apologétique » [adjectif qui, provenant de milieux qui nous ont accoutumés à une histoire peu critique de l'Église, ne manque pas de sel. La publication de leur courrier (« plusieurs lettres » mentionnées dans le n° 360 d'*HG*, p. 449-450) s'impose,

⁷⁶. *Historiens et Géographes*, n° 360, janvier-février 1998, p. 449-450.

⁷⁷. Lettre de H. Tison, Paris, 26 mars 1999: « Chère collègue, Je n'ai pu répondre à vos coups de téléphone, ni à votre courrier, étant très pris par de multiples tâches et je vous prie de m'en excuser. Après en avoir débattu au sein de la direction de la revue, je vous transmets le texte que nous allons publier en réponse au courrier des lecteurs paru dans le n° 370. Il s'agit de votre première lettre du 8 mars 1998. J'ai reçu la seconde le 16 mars dernier, mais une position commune avait déjà été arrêtée après réception de votre premier courrier », etc.

sauf à laisser accuser de manipulation le codirecteur et rédacteur en chef ainsi délégué à une sale besogne: une rareté, peut-être même une première, consistant à attaquer non seulement l'auteur d'un livre mais, plus grave encore, le collègue *indépendant* qui a eu l'audace d'assurer une recension sans appartenir au camp des « familiers » et sans avoir sollicité et obtenu leur imprimatur – deux critères qui définissent évidemment la « spécialité ». Cette intimidation exercée par personne interposée contre M. Serman, dont le nom n'est d'ailleurs pas rappelé, non-« spécialiste » présumé, interdit donc de jugement sur des travaux d'histoire contemporaine, et plus qu'implicitement accusé de manquement aux « règles déontologiques de la presse », constitue un scandale.

Plus attentif aux caprices des défenseurs de la virginité de la Curie qu'à la courtoisie due aux assaillis, M. Tison a omis d'aviser ceux-ci que des « lecteurs » anonymes *exigeaient* de se dissimuler sous sa plume, en une ferme intervention de la revue. Laquelle a prêté moins d'attention à l'été 1997 à mes critiques sur une bibliographie d'agrégation de Contemporaine fort droitière, à la gloire du patronat industriel plus que de la classe ouvrière (bibliographie dont j'ai, comme d'autres collègues « datés » sans doute, été évincée, concernant pourtant des domaines que j'ai contribué à « défricher » notamment par une thèse d'État), et a refusé le principe d'un « complément » que je n'étais d'ailleurs pas la seule à proposer. Il y a donc du point de vue des droits à l'égard de *notre commune* revue des égaux plus égaux que d'autres.]

On sait ce que signifie le terme d'« histoire complexe », appliqué à des chercheurs dont les travaux ne vont pas dans le sens communément prescrit ou suivi, ou l'expression de « “grille idéologique” datée »: on a le droit d'être ultramontain – moderne et pas archaïque –; on ne saurait plus être laïque, marxiste et athée. [En recensant les critiques j'en situerai le contexte, éclairant sur les méthodes, partagées entre Inquisition et jésuitisme, régnant au sein de notre Université. Le coup a été porté par la cabale des dévots qui a confisqué – il est vrai, par carence des laïques – l'histoire de l'Église, désormais revendiquée comme son monopole, sa « spécialité ».] Depuis 30 ans, et notamment le célèbre ouvrage de S. Friedlander sur Pie XII - défini devant moi à Bruxelles par M. P. Chenaux comme « puisé dans les poubelles » –, aucun livre non « apologétique » sur le Vatican n'est paru sous nos cieux. J'aurais indûment « écarté une bibliographie souvent abondante et de qualité [...] sur des questions largement défrichées ». J'ai au contraire cité largement les spécialistes français d'« histoire » dite « religieuse », de M. Xavier de Montclos qui postule les affres d'un Pacelli déchiré par ses silences à M. Prévotat qui érige le sort de l'Action française en dossier « religieux » alors qu'une consultation même rapide des archives démontre qu'il s'agit d'une affaire politique, en passant par tous les auteurs « reconnus », notamment Mme Chaline, MM. Chélini, Chenaux, Cholvy, Fleury, Fouilloux, Hilaire, Latreille, Lesourd, Levillain, Mayeur, Nobécourt, Rémond, Soutou, Thomas, Mme Waché, A. Wenger. J'ai, à partir des sources et imprimés très divers utilisés, notamment de nombreux ouvrages français et étrangers, pratiqué le « simple croisement d'informations » qu'« on » me reproche d'avoir esquivé, carence qui m'aurait conduite à des « contresens ». Lesquels? J'attends précision.

L'accusation de « manifeste[r] une confiance exclusive et abusive dans les archives diplomatiques (françaises surtout) » est plaisante de la part de certains censeurs présumés, qui ne risquent pas de tels excès, ne mettant pas souvent ou plus du tout les pieds aux Archives. Qu'ils nous ouvrent donc les portes des fonds secrets du Vatican, officiellement fermées pour les années postérieures à 1921, très partiellement ouvertes pour la période antérieure, et qu'eux-mêmes ne peuvent franchir, au lieu de se contenter des *Actes et Documents du Saint-Siège*, sur lesquels je maintiens le propos tenu p. 519 de mon livre: « Publication effectuée à la suite des polémiques sur le rôle de Pie XII entre 1939 et 1945, ravivées en 1963-1964 (pièce de Rolf Hochhuth, *Le Vicaire* [...]). Partielle, comportant mainte pièce rédigée d'emblée à titre de justificatif (comme l'atteste notre étude des relations épistolaires germano-vaticanes), destinée à légitimer le comportement du pape et placée sous le contrôle du

personnel romain, cette correspondance, qui a constitué la source privilégiée de nombreux ouvrages, est dotée d'un statut particulier: on ne saurait donc l'opposer, en cas de contradiction ou d'antagonisme, à la correspondance diplomatique *non destinée à la publication*, source essentielle de cet ouvrage ».

[Des anonymes n'ont pas de leçon à me donner sur le traitement d'un matériau que j'ai appris à pratiquer aussi bien qu'eux, habitude que j'ai pour ma part conservée alors qu'un certain nombre d'entre eux l'ont perdue.] J'attends de pied ferme la démonstration que j'exploiterais « curieusement les archives », et que mes citations, le plus souvent courtes, mais parfois longues, seraient tronquées. La référence en est contrôlable: « on sait très bien » qui parle. Certes, mon texte initial, d'un tiers plus long, le précisait au fil des lignes, mais chaque chapitre comptant de 300 à 500 notes, je n'ai pu, pour des raisons éditoriales, maintenir ce nombre; j'ai donc procédé comme les chercheurs anglo-saxons, et rien n'autorise à me soupçonner d'avoir agi moins honnêtement que le reste de la communauté professionnelle. J'ai dans la bibliographie exposé ma méthode: « Par souci de limiter le volume, nous avons regroupé les notes de référence: elles sont citées le plus souvent dans leur succession normale au fil des paragraphes (exceptions signalées ou précisées) », *op. cit.*, p.511. Aux sceptiques je propose d'assurer la publication des trois millions de signes représentant le texte initial, que j'ai conservé.

Quelques mots sur l'assassinat de l'archiprêtre uniaste Kostelnik, ennemi, pour avoir pactisé avec les gouvernants soviétiques, du Vatican. Le crime fut imputé à ce dernier par les orthodoxes, comme il est clairement (compte tenu des dates mentionnées) indiqué dans la note 26, *op. cit.*, p. 474: l'information est puisée à deux courriers de 1949 et 1950 de Chataigneau, ambassadeur en URSS au ton très Guerre froide, mais intarissable, comme ses confrères d'autres postes, sur le complot permanent contre l'Est du Vatican déchaîné par sa défaite, en effet gravissime, sur le terrain uniaste naguère si propice au germanisme en terre slave. L'« anticlérical » Tisserant, au centre de ce complot, mais n'ayant perdu ni son humour ni son gallicanisme (rares chez les cardinaux français), le confirme pleinement. Il faudrait, selon nos « lecteurs », imputer le forfait, hypothèse du temps « plus plausible aujourd'hui », aux « “organes” soviétiques », qui ont sans doute entre autres croqué le Petit Chaperon Rouge et assassiné Jaurès et Kennedy.

[« Un diplomate nationaliste, gallican ou... anticlérical » serait mal « placé pour comprendre les vues romaines ». Les cléricaux sous influence, toujours empressés à plaire à Rome – mon ouvrage regorge à cet égard d'exemples français irréfutables –, sont-ils « le mieux » placés pour cette mission? Faut-il mêler certificat de baptême et imprimatur pour avoir le droit de parler de la papauté? D'une part, la cohorte anonyme est déjà très bien servie, puisque ses amis ou elle-même pouvaient seuls jusqu'ici « comprendre les vues romaines »; d'autre part,] j'ai cité les spécialistes reconnus, en contestant souvent leurs vues: j'ai à cette occasion constaté le hiatus entre les cléricaux allemands, en particulier Stehle et Stehlin (ou italiens, notamment Mme Fattorini), qui vénèrent le Saint-Siège, mais dépouillent largement les archives, et leurs homologues français, dont le poids des archives consultées ne leste pas la démarche. Par ailleurs, le Quai d'Orsay abonde assez en ultramontains, d'origine ou par nécessité de carrière, pour que ses archives soient représentatives de ce courant. Enfin, les archives étrangères publiées consultées, notamment les allemandes, très papophiles, dressent du Vatican, d'un point de vue français, un tableau plus sinistre encore que les fonds français les plus anticléricaux. On y mesure à quel point l'ancien champion romain de l'austrophilie s'est mué, depuis le dernier quart du 19^e siècle, en héraut du *Deutschtum*.

Cela ressort de l'ensemble des questions traitées et notamment des conditions politiques de rédaction et de publication de l'encyclique *Mit brennender Sorge*, objet en France d'une légende « apologétique » sur les sentiments anti-nazis de Pie XI. Mon « interprétation en partie discutable » – toute interprétation l'étant, je me réjouis qu'elle ne le

soit qu'en partie – d'une initiative aucunement anti nazie résulte de la lecture *in extenso* du texte et de maint courrier le concernant, notamment les archives allemandes publiées. Les lecteurs peuvent donc comparer ce que j'en ai conclu – j'ai notamment liquidé, courriers allemands à l'appui, la durable légende d'une publication antérieure à l'encyclique anticommuniste *Divini Redemptoris* –, et l'« excellente mise au point » de M. Dupeux dans la *Revue d'Allemagne* de janvier-mars 1997.

Ma « quasi justification » des procès contre les clercs d'Allemagne avant-guerre et d'Europe orientale après-guerre décrit, sur la base des archives diplomatiques, des pratiques relevant d'un très ancien conflit entre Église et État. Faut-il les diaboliser parce qu'elles concernent le Troisième Reich et les démocraties populaires?: l'un et les autres détenant contre le Vatican un substantiel dossier d'accusation, et avaient, pour des motifs que j'expose, la volonté politique de l'exploiter. Question historique aussi intéressante, d'autres pays, disposant de dossiers aussi lourds, ont pris la décision de n'en point tirer parti, phénomène que j'ai également analysé (pour la France, la Pologne, la Yougoslavie, etc.). Le dossier des affaires de mœurs et de fraudes fiscales des clercs était en Allemagne - qu'elle fût nazie ne change rien en l'espèce - solidement fondé au jugement des diplomates, cléricaux inclus. [L'abbé Desmettre, professeur au grand séminaire de Lille, membre du CNRS et aumônier des Polonais dans le Nord-Pas-de-Calais - un anticlérical?, un agent des Soviets? -, jugeait impitoyablement, « après plusieurs semaines » passées dans la région de Cracovie au printemps 1955, les clercs polonais. Sa citation par Alain Peyrefitte, consul à Cracovie, donne une idée des textes que j'ai reproduits (à l'origine clairement établie par les notes): « un clergé “nul” sur les plans théologique et intellectuel, d'une exceptionnelle “âpreté au gain”; “un fossé infranchissable entre [...] les quelques prêtres patriotes qui font ouvertement le jeu du gouvernement, et [...] la masse du clergé polonais attaché à ses traditions et aussi à son intégrisme”, qui répétait le conflit ayant opposé « nos prêtres “jureurs” aux prêtres “réfractaires” »; le rejet du pouvoir communiste avait été d'autant plus catégorique que l'Église occupait ici avant guerre la position de « l'Église espagnole. Il n'est pas loin de penser que les secousses qu'elle subit lui font le plus grand bien, et il ne faudrait pas le pousser beaucoup pour lui faire dire qu'elle n'a que ce qu'elle mérite. [II] estime [...] que ce qu'on appelle la “persécution” de l'Église polonaise n'est en fait – sauf des cas particuliers de relations suivies avec l'Amérique, où le trafic des devises jouerait un rôle nullement imaginaire – qu'une contrainte un peu rude, beaucoup moins rude cependant que celle qu'a connue l'Église française à l'époque du combisme. Un clergé plus souple, plus dynamique, mieux entraîné à sa séparation d'avec l'État, moins matérialiste et plus préoccupé du spirituel, souffrirait moins de cet état de chose ». « L'intransigeance dont a toujours fait preuve le Vatican » contre la Pologne avait tout bloqué, et « si le clergé polonais dans son ensemble n'était pas paralysé par la crainte d'encourir les foudres de Rome, il aurait plus de chance de s'adapter et de tirer le meilleur parti possible de la situation ». Peyrefitte, comme les intellectuels catholiques progressistes français invités par le mouvement polonais *Pax* à l'automne, confirma que ce clergé inculte et rapace avait « tendance à nommer “persécution” la simple limite de [s]es privilèges ». Il fut en effet, avant de se rallier au cléricisme, un analyste, antibolchevique certes, mais sans indulgence des pratiques du Vatican.

C'est à un autre type d'experts que la direction de *La Revue historique* a confié l'examen de mon article intitulé « Relations diplomatiques et opinion publique: Le Quai d'Orsay, la presse et le Vatican dans l'entre-deux-guerres ». Son sort illustre le destin des travaux sur l'Église lorsque en jugent ceux qui détiennent en France des positions de pouvoir en tous lieux, édition (livres et périodiques), affectation de crédits de recherche, commissions de spécialistes, direction et jurys de thèses, etc., poussant les carrières de leurs obligés, vouant à l'ostracisme voire à la mort sociale ceux qui ne pensent pas comme il convient. Fondé sur la consultation des archives du Quai d'Orsay, le texte remis le 21 novembre 1995 a été refusé en

ces termes le 13 mars 1996: « sur tous les points que je crois connaître un peu, il est en complète contradiction avec ce que je sais par ailleurs, que je tiens dans certains cas d'une tradition orale, de confidences recueillies, ou des études de spécialistes et des travaux que j'ai personnellement dirigés »: ainsi étaient définies des sources incontestables... Invoquant une foule d'épisodes dont les experts consultés ont, avec d'autres, postulé le caractère favorable à la France, thèse strictement inverse de celle induite par mes sources, M. Rémond qualifiait cette étude d'« absolument unilatérale », « pas conforme aux règles de la critique historique et qui tient plus du réquisitoire que de l'effort de comprendre et d'expliquer » – sans parler « du ton polémique qui va jusqu'à reprendre ragots et calomnies » (allusion à une affaire de mœurs de Mgr Cerretti, ancien nonce à Paris, qui se prolongea en affaire politique entre Rome et Paris, et traitée par moi de ce seul point de vue).]

Si la publication de mon livre avait dépendu du clan des anonymes, elle n'aurait pas eu lieu [(ce qui advint à l'article mentionné ci-dessus)]. Les lecteurs potentiels, jugés insuffisamment mûrs pour se prononcer sur mes travaux, auraient continué à ne disposer que de prose relative au « rôle religieux du Vatican »; ils auraient ignoré pourquoi une historienne disposant d'autant de titres que ses inquisiteurs anonymes prétend « réduire » le Vatican au statut d'« institution politique italienne », et, dois-je ajouter, de banque, dont une des fonctions consiste à blanchir la fraude fiscale de la grande bourgeoisie italienne (voir sur le Banco di Roma per la Svizzera de Lugano, la p. 449 de mon livre): Wladimir d'Ormesson, qui fit les beaux jours d'un grand journal français, *Le Figaro* - anticlérical?-, résuma ainsi dans son « rapport de mission », le 28 octobre 1940, une expérience romaine traumatisante de plusieurs mois: c'est en voyant fonctionner « les rouages du Vatican » qu'il avait compris « à quel point l'idée chrétienne est une chose et l'administration de l'Église une autre [...] l'on rencontre peu d'“humanité” au Saint-Siège ».

Ma thèse, solidement étayée, d'une ligne allemande de la Curie « laisse rêveur[s] » mes censeurs. Que cette cabale rêve moins, abdique ses prétentions contre la critique indépendante, exerce moins de pressions sur ses dépendants et intrigue moins. Elle disposera ainsi de plus de temps pour s'atteler aux archives, cléricales ou non, et tenter sur cette base de démontrer, à la loyale si elle le peut, que je mens ou fais erreur. Et que les lecteurs, catholiques ou non, citoyens d'une nation dont l'État est séparé de l'Église, jugent ».

Dans le même n° où ma réponse charcutée occupait une page et demie (un peu plus que l'assaut de M. Tison) fut publié un dithyrambe de plus de quatre pages (qui apparemment, elles, n'encombraient pas la revue) de M. le professeur de l'université de Lille Jean-Marie Hilaire, sur l'ouvrage purement apologétique du père Blet sur *Pie XII et la Seconde Guerre mondiale*. Dans ce résumé ou cette resucée des *Actes et Documents du Saint-Siège*, confectionnés naguère sous la houlette du même et de trois autres confrères jésuites pour contrebattre la campagne anti-Pie XII surgie à la suite de la publication de la pièce d'Hochhuth *Le Vicaire*, le « recenseur » brûlant d'ardeur apercevait une confrontation des sources « tout au long du récit historique ». L'apologie d'un livre vraisemblablement issu d'une commande vaticane se concluait ainsi : « un ouvrage incontournable qui devrait trouver sa place dans les bibliothèques des lycées et des facultés ». Un texte aussi élogieux, de M. Jean Peyrot, ancien président de l'Association, dans le style « au milieu » en vogue, s'émerveillait en une page et demie sur le dernier ouvrage de M. Fouilloux – le censeur de Cornwell –, recueil de « quatorze articles déjà publiés dans diverses revues ou ouvrages collectifs (...) entre 1979 et 1996 » : l'auteur prendrait en effet « ses distances par rapport aux conflits de mémoire qui se déchaînent aujourd'hui et versent, soit dans l'apologétique, soit dans le dénigrement systématique »⁷⁸. On croirait lire Serge Halimi sur la société de

⁷⁸. *Historiens et Géographes*, n° 361, mars-avril janvier-février 1998, respectivement p. 547-551 et 551-552 (citations, p. 449-450).

connivence et de révérence des journalistes à succès s'autocongratulant sur leurs publications⁷⁹. On attend avec intérêt la critique non cléricale des deux ouvrages, puisque « *Historiens et Géographes* a parfois publié deux comptes rendus différents sur un livre objet de débats ».

L'Association est supposée assurer la défense de ses membres assaillis qui ne se sont rendus coupables d'aucun délit offensant l'éthique en général et la déontologie en particulier. Il s'avère désormais que non seulement elle ne peut plus assurer ce minimum, mais qu'elle prête la main aux assaillants contre des adhérents ainsi traités en « moutons noirs » : l'esprit de chicane juridique qui envahit désormais notre société – autre cadeau que nous a fait le tuteur du « monde libre » – sert de prétexte à l'abandon de cette mission : il ne convenait pas d'offenser les cagots qui n'avaient pas eu le courage de prendre eux-mêmes la plume et l'avaient remise à autrui.

2. DES DÉBATS TÉLÉVISUELS

L'année 1998 fut aussi riche du côté audiovisuel. Je fus invitée début février à une émission de télévision constituée d'un débat avec M. Philippe Levillain par un appel téléphonique de François Lanzenberg, producteur de la 5è – sans avoir rien sollicité d'une personne dont j'ignorais jusqu'au nom –; puis évincée aussi brusquement, sur des pressions dont je ne sus rien. Le lecteur trouvera ici les deux courriers de M. Lanzenberg, confirmant les 6 et 11 février respectivement l'invitation et son annulation.

« Issy, le 6 février 1998

Chère Madame,

Nous vous confirmons que l'enregistrement de l'émission consacrée à "Pie XII" aura lieu le *mercredi 11 mars à 11 heures* à :

La Sept Vidéo, 29, avenue Théophile Gautier, 75016 Paris

En vous remerciant à nouveau d'avoir bien voulu accepter notre invitation, nous vous prions de croire, Chère Madame, en l'assurance de nos meilleurs sentiments. »

« Issy, le 11 février 1998

Chère Madame,

Comme je vous l'ai laissé entendre hier soir au téléphone, un problème d'ordre technique nous oblige à différer l'enregistrement du "Sens de l'histoire" consacré à Pie XII.

Nous sommes donc dans l'obligation d'annuler l'enregistrement prévu le mercredi 11 mars.

En vous priant à nouveau de bien vouloir nous en excuser, croyez, Chère Madame, en l'assurance de mes respectueux sentiments »⁸⁰.

Le « problème d'ordre technique » (l'intéressé se serait brusquement avisé qu'il ne détenait pas la propriété du film sur Pie XII qui précédait le débat) dut être promptement réglé. L'émission eut en effet lieu le dimanche 29 mars 1998, sans que j'en eusse été par simple courtoisie avisée du changement d'avis de mon invitant. Elle opposa, si je puis ainsi dire, M. Levillain à M. Jacques Semellin, qui après un film aussi apologétique qu'il convenait sur Saint Pacelli, laissa le champ libre au premier, avocat patenté du Vatican en général, et de Pie XII en particulier. MM. Lanzenberg et Levillain pourraient sans doute expliquer ce qui s'est passé.

De telles pratiques, mélange, en dosage variable, d'arrogance, de sentiment de toute-puissance, d'assurance d'impunité et de lâcheté, suggèrent ce qui a pu se passer dans

⁷⁹. *Les nouveaux chiens de garde*, Paris, Liber, 1997, chap. 4, « Un univers de connivences » *et passim*.

⁸⁰. Lettres dactylographiées des 6 et 11 février 1998, à en-tête de « La Cinquième ». Souligné dans le texte.

l'université en 1940 face au « statut des juifs » : ceux qui n'avaient jamais dit non furent incapables de résister. Il y a dans les extases récentes sur le courage de Zola en 1898 quelque chose d'indécemment : combien cet anticonformiste aurait-il recueilli de signatures dans nos UFR d'histoire? Il est grand temps qu'une partie des membres de l'Alma Mater crie « Assez! » aux professeurs de conformisme, cléricaux ou non, qui la tiennent en lisières, qui brisent carrières et hommes ou femmes en ayant l'impudeur de qualifier leurs victimes de paranoïaques ou d'hystériques, qui méprisent les archives, transforment la recherche vivante en cimetière et l'histoire des relations internationales (sans parler de l'histoire économique et financière) en raouts organisés en compagnie, voire sous la houlette de ministres et même de grands patrons, et remplacent les documents originaux non destinés à la publication par les témoignages ou les « mémoires » des puissants.

L'amorce d'une résistance, qui requiert un « déballage » minimal des faits, rendrait plus prudents seigneurs et censeurs dont l'essentiel du pouvoir provient d'une action menée dans l'ombre, au mépris de toutes les procédures « démocratiques » dont ils se gargarisent en public. Il faut rappeler aux thésards et autres chercheurs certifiés et agrégés que le Statut de la fonction publique de 1946 et les syndicats leur confèrent encore des droits dont il convient d'user, et qu'on n'est pas toujours obligé de dire oui; dissuader nos jeunes chercheurs d'esquiver la préparation des concours, situation qui, les privant de toute garantie économique, les enferme dans une dépendance absolue à l'égard des « mandarins »; et leur démontrer qu'on peut encore faire de la recherche en se tenant debout. Nos successeurs, s'ils retiennent de nous quelque chose, se pencheront peut-être sur nos écrits si ceux-ci le méritent; ils se moqueront comme d'une guigne des honneurs dont ceux d'entre nous qui se seront le plus aisément adaptés aux sinistres circonstances de ces dernières décennies auront été abreuvés. *Scripta manent* (et même *tantum manent*). C'est pourquoi il s'impose de libérer, avec la parole historique, ceux qui la prononcent : il serait plus digne que les rebelles n'attendent pas passivement pour exiger ce droit élémentaire que les masses populaires redressent la tête, que les petits en imposent à nouveau aux grands – comme après la Libération, dans l'atmosphère qui donna à des Soboul et à des Rolande Treppe accès aux plus hauts rangs de l'université. Est-ce être « stalinienne » que de savoir dire non?